

COLLECTION MÉDITERRANÉE

PAUL DU VÉOU

Le Désastre d'Alexandrette

(1934-1938)

Préface de Jérôme et Jean Tharaud

avec 3 cartes

5^e MILLE

Editions Baudinière

**Le désastre
d'Alexandrette**

DU MEME AUTEUR :



LA PASSION DE LA CILICIE, 1919 - 1922,
Préface du général Brémont, *édition
intégrale*, Paris, Geuthner, collection
« *La France et le Christianisme en
Orient* », in-4°, 12^e éd. 1 vol.

MÉMOIRES DE BARTHÉLEMY SUR LA RÉVOLU-
TION SUÉDOISE DE 1772, publiés avec
une introduction et des notes, Paris,
Picard, in-8°. 1 vol.

Sous presse :

LA PASSION DE LA CILICIE, 1919 - 1922,
éd. abrégée, collection « *Méditerranée* »,
in-16.

Pour paraître prochainement :

HACHIMIDES

L'ABBÉ BARTHÉLEMY

COMBATS DE M. HITLER CONTRE DIEU

*Ce volume a été déposé à la Bibliothèque Nationale
en 1938*

PAUL DU VÉOU



Le désastre d'Alexandrette

1934 - 1938



ÉDITIONS BAUDINIÈRE

27 bis, rue du Moulin-Vert - PARIS

1938

Il a été tiré de cet ouvrage :

DIX EXEMPLAIRES SUR PAPIER HOLLANDE
PANNEKOEK HEELSUM NUMÉROTÉS DE 1 A 10

L'ÉDITION ORIGINALE A ÉTÉ TIRÉE
SUR ALFAX-NAVARRÉ

*Droits de reproduction, de traduction
et d'adaptation réservés pour tous pays,
y compris l'U. R. S. S.,
même pour les cartes géographiques.*

Copyright by Paul du Véou 1938

A NAME KLAT
MON AMI

Ce livre
est le premier de la Collection
« MEDITERRANEE »

Son texte
est le rapport sur
les causes, les préliminaires et les conséquences
de l'Acte du 29 mai 1937

présenté par
PAUL DU VEOU
à la Section « FRANCE-SYRIE » du
COMITE DE LA MEDITERRANEE

présidée par
GUSTAVE GAUTHEROT
Sénateur,
Président du groupe sénatorial
des Amis de la Syrie

PRÉFACE

Les gens de Damas m'en ont voulu de leur avoir dit quelques vérités dans mon livre ALERTE EN SYRIE. Ils ont brûlé le bouquin et moi-même en effigie, à Damas et à Beyrouth. Je ne m'en porte pas plus mal, ni le livre non plus.

Parmi les choses qui les ont le plus indignés, il y a cette assertion, qui me semble l'évidence même, qu'ils ont bien tort de reprocher à la France d'abandonner Alexandrette aux Turcs, car la faute en revient d'abord à eux-mêmes. Si, dès les premières années du mandat, ils ne nous avaient pas empoisonnés (c'est le mot) avec toutes leurs révoltes, qui nous enlevèrent pendant des mois l'usage du chemin de fer de Rayak à Alep, nous aurions pu nous maintenir sans difficulté, bien au-delà d'Alexandrette, en Cilicie, sur la ligne du Taurus.

J'ajoute que si depuis tantôt vingt ans, les Damasquins ne s'étaient pas appliqués à nous décourager en s'obstinant avec tant d'acharnement à nous créer des ennuis de toute espèce, nous aurions eu plus de cœur à défendre cette frontière syrienne, que, par traité, nous nous sommes engagés à faire respecter...

A Damas, on a aussi beaucoup reproché aux auteurs d'ALERTE EN SYRIE d'avoir mis en parallèle les Turcs et les Arabes et d'avoir semblé préférer les premiers aux seconds. Ce n'est pas tout à fait exact. Nous avons seulement dit, et personne connaissant l'Orient ne nous contredira sur ce point, que le Turc est avant tout un soldat, l'homme de la discipline, du commandement, du yassak, tandis que le Syrien de Damas, métis de vingt races diverses, auxquelles les Arabes ont seulement imposé leur religion et leur langue, est un homme fin et disert, un casuiste subtil, auquel il ne faut demander, en général, ni beaucoup de courage, ni beaucoup de bonne foi, ni beaucoup de fidélité. C'est cela qui a, paraît-il, beaucoup indigné les bavards dans les petits cafés du Barada.

A quels motifs obéissaient ces gens de Damas quand, avec des chefs de bandes, dont un certain Ibrahim Hanano est le plus fameux, ils faisaient tant d'efforts pour contrecarrer notre action en Cilicie? Aujourd'hui qu'ils sont si directement menacés par les Turcs, ils doivent avoir peine à le comprendre eux-mêmes. J'incline à croire que depuis si longtemps qu'ils étaient bâtonnés par les Ottomans, ils s'étaient habitués à considérer que c'était là un régime dont ils ne pouvaient plus se passer, et qu'ils le préféreraient, dans le fond de leur cœur, à cette liberté et cette mansuétude que nous leur avons apportés.

J'en eus la brusque révélation, cet hiver, à Paris, dans un dîner où je rencontrai l'illustre docteur Chahbandar, le grand nationaliste syrien. Il me dit, avec ce sérieux et cette composition qui, joints à son éloquence intarissable, lui valent tant d'autorité sur ses compatriotes, que, tout bien considéré, il estimait qu'en Syrie l'administration turque d'avant-guerre était supérieure à la nôtre. Je regardai un instant le bonhomme avec la stupeur qu'on imagine, et me demandais s'il ne voulait pas

rire... Mais non. Le docteur Chahbandar parlait sans ironie; il était tout à fait sincère et regrettait seulement le bon temps où les Pachas de Stamboul faisaient régner un ordre exemplaire sur tout le vilayet, par le baton et la potence...



Ceci dit, la France a-t-elle raison de céder aux Turcs Alexandrette, ce port profond et sûr, ce nœud de chemins de fer et de routes, ce relai incomparable entre l'Europe et l'Asie, ce débouché naturel de Mossoul et d'Alep, des céréales et du pétrole de la Djezireh, et ces montagnes de l'Amanus, suprêmes défenses de la Syrie? Pour une fois, je suis d'accord avec les Syriens: cela me semble tout à fait déraisonnable. Car il ne faut pas se faire d'illusion: il est bien entendu que le Sandjak va devenir un Etat libre sous la souveraineté nominale de la Syrie, et que nous y entretiendrons un corps de troupes équivalent à celui des Turcs, pour y maintenir la paix. Mais, dès maintenant, on m'annonce que ce n'est pas deux mille cinq cents, mais quatre à cinq mille réguliers otto-

mans qui ont passé dans le Sandjak... Il est bien entendu que les turcs n'auront que vingt-deux députés à l'assemblée nationale, mais leur influence ne sera pas balancée par celle des Arabes, Alaouites, Arméniens et Chrétiens de toutes confessions, dont l'ensemble, limité à dix-huit députés, n'équilibre pas la représentation ottomane. Et que prépare ce bloc turc compact, qui n'aura en face de lui qu'une opposition de gens de races et de religions différentes? Le bruit court que, par un vote sensationnel, les vingt-deux députés turcs vont réclamer le rattachement pur et simple du Sandjak à Angora.

Déjà les Turcs ont échangé le nom même du pays. Le Sandjak d'Alexandrette n'est plus le sandjak d'Alexandrette: c'est le Hataï, le pays des Hittites, le berceau du peuple turc. Quelle histoire extraordinaire! Jusqu'ici, vous et moi, bonnement, nous nous imaginions que les Turcs étaient des Mongols. Eh bien, il n'en est rien. Les Turcs sont bel et bien des Ariens, comme les sujets de M. Hitler, en leur qualité de descendants de ces fameux Hittites, dont nous commençons seulement d'entrevoir, à la

suite de fouilles récentes, la civilisation. Ces Hittites, après avoir tenu tête aux rois d'Assyrie et aux Pharaons, ont fini par être écrasés, mais ils n'ont pas disparu pour cela: ils persévèrent dans le peuple turc. N'est-ce pas admirable! Et par un hasard providentiel, c'est justement autour d'Alexandrette qu'ils se seraient maintenus dans leur pureté originelle. Après cela, comment les Turcs pourraient-ils sans déshonneur abandonner le Hataï, le conservatoire de leur race? La science est une belle chose, et les Allemands avant M. Atatürk, ont souvent montré le parti qu'on pouvait en tirer... Demain, les Turcs du Sandjak exigeront le retrait de nos troupes du pays de leurs pères.

Une seule raison peut justifier la politique que nous menons là-bas. Cette contrée est bien lointaine, bien difficile à défendre. La sagesse ne commande-t-elle pas de nous entendre avec les Turcs, nos vieux amis de toujours? Pensez donc, nous étions bons amis depuis François I^{er}!... Oui, mais il y a eu le malheureux accroc de 1914, qui nous a montré la situation sous un jour auquel nous n'étions pas habitués. Il semble qu'il y ait entre les Turcs et les Alle-

mands, les uns et les autres gens de discipline et de yassak, des affinités profondes. Le général Brémond, qui connaît comme personne tous les peuples d'Orient, me fait remarquer que les Prussiens de l'Ordre teutonique se sont mis, à la fin du Moyen Age, à l'école de ces Mongols, qu'ils passaient leur temps à combattre. *Vue* qui me semble autrement pénétrante et vraie que toutes les fariboles hittites. Si une guerre éclatait, en dépit des souvenirs de Soliman et de François I^{er}, il y a gros à parier que nous verrions de nouveau les soldats de M. Atatürk se ranger aux côtés de ceux de Hitler, et que les millions de livres, que l'Angleterre vient de prêter au gouvernement d'Angora, serviraient au même usage que les millions avancés par nos banques à Constantinople quelques mois avant la guerre.

Nous avons espéré éviter cette triste aventure par une suite d'abandons désastreux et irraisonnés. Une première fois, en 1921, par l'accord d'Angora, et bien que nous eussions emporté des victoires qui réduisaient à rien tous les efforts des Turcs, nous leur avons cédé le Taurus; aujourd'hui, c'est l'Amanus. Qu'est-

ce qu'ils demanderont demain? Alep, la Djéziréh, le désert syrien et les pétroles? Le Turc n'est pas un homme que l'on apprivoise par des reculades perpétuelles: il ne respecte que l'homme qui se maintient fermement sur son droit et fait front. Ce qui n'est pas, hélas, notre cas depuis 1921.

Et pourtant, nous devrions être avertis. Le gouvernement de M. Atatürk a successivement violé tous les engagements qu'il avait pris envers nous. Il a massacré nos protégés, profané nos cimetières; il n'y a plus un commerçant, plus un instituteur, plus un missionnaire français en Turquie. Demain, dans le Sandjak — pardon! dans le Hataï — Arabes, Arméniens, Alaouites et Chrétiens seront contraints à l'exil. Est-ce donc là cette victoire diplomatique dont notre ministre des Affaires étrangères se vante, et dont il s'apprête à recueillir bientôt, à Angora, les lauriers?

Jérôme et Jean THARAUD.

LETTRE OUVERTE

LETTRE OUVERTE

à M. Georges BONNET,
Ministre des Affaires Etrangères.

Le 16 octobre 1938.

Monsieur le Ministre,

Les dramatiques événements de septembre ont retardé ce cri d'alarme concernant l'affaire d'Alexandrette.

Pour quiconque connaît l'importance du port d'Alexandrette, l'histoire du Sandjak et de notre Mandat syro-libanais, les obligations que ce dernier comporte, l'émoi soulevé dans le Levant et à travers le monde arabe par les actuelles tractations franco-turques, il paraît indispensable et urgent de redresser la politi-

que d'abandon inaugurée voilà dix-huit ans, à Angora.

Vous ne pouvez ignorer ce qui se passe depuis de longs mois dans le Sandjak. Nos meilleurs amis sont sacrifiés à des adversaires dont ils ont tout à redouter, comme le prouvent les atrocités de Cilicie, et de plus récents exploits. Le principe de « libre disposition des peuples » aboutit dès maintenant à des manœuvres électorales désavouées par les observateurs de la Société des Nations elle-même.

Le drapeau syrien, symbole de la souveraineté légale, s'est effacé devant celui d'une nation étrangère qui entend réaliser là un « Anschluss » condamné à la fois par la majorité certaine des habitants, par le texte des traités, par nos obligations envers l'Etat de Syrie et par l'honneur. Par nos intérêts nationaux aussi, et par ceux de nos Alliés, car les représentants les plus qualifiés de la France et de l'Angleterre ont reconnu et démontré que le sort du territoire d'Alexandrette était lié à notre sécurité et à celle de trois continents.

La presse a annoncé, Monsieur le Ministre, que vous iriez à Ankara sceller le nouveau

pacte. Une telle nouvelle est devenue d'autant plus renversante que la crise internationale exige le maintien de nos positions, de nos forces et de notre prestige en Méditerranée orientale, aux portes de l'Asie et de l'Afrique. Vous savez que notre abaissement dans le Sandjak dérive de tous ceux qu'a entraînés, dans les Etats sous mandat, la conduite trop souvent indéfendable de nos Hauts-commissaires: au lieu d'y remédier enfin, le Ministre des Affaires étrangères irait en personne les homologuer! Vous démentirez sans doute la nouvelle.

En attendant, le peuple français et le Parlement ont le droit d'être renseignés sur les événements d'Alexandrette, sur les conséquences d'un transfert de souveraineté déjà à demi accompli, puisque des forces turques occupent le Sandjak. Le Parlement doit en être saisi: lui seul, après la S. D. N., peut ratifier ou infirmer semblables actes.

Ancien combattant des troupes françaises en Syrie et en Cilicie, président du groupe sénatorial des Amis de la Syrie, représentant d'un département dont beaucoup d'enfants sont morts là-bas pour la défense de nos frontières

et la sauvegarde de nos protégés, j'ai l'honneur de vous prier à l'avance de vouloir bien accepter la demande d'interpellation que j'envoie à Monsieur le Président du Sénat et qui a pour objet l'accord d'Alexandrette et l'ensemble de notre politique avec la Turquie.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

*Gustave GAUTHEROT,
Sénateur de la Loire-Inférieure.*

LE DÉSASTRE D'ALEXANDRETTE

La France avait vaincu la coalition germano-turque au prix de 1.500.000 de ses fils, maté de surcroît la sédition kémaliste au prix de 5.000 autres de ses enfants; elle faisait régner depuis un an la paix en Cilicie, et enfin elle allait faire jouir ses protégés du prix de ses efforts, en jouir elle-même, quand elle signa sans raison l'accord d'Angora (20 octobre 1921).

Elle capitula ce jour-là devant des vaincus qui l'avaient attaquée deux fois; elle leur rendit ses armes;¹ elle leur eût aussi livré, s'il

(1) Cf. Paul du Véou, *La Passion de la Cilicie*, Paris, Gentilner, 1938, pp. 289 et suiv.

ne leur eût échappé malgré elle, le peuple arménien, son client depuis les Croisades, et dont le martyre, par ces mêmes Turcs, avait enflammé l'éloquence de Clemenceau, de Jaurès, d'Albert de Mun, de Denys Cochin. C'était restituer à ses bourreaux un peuple qui avait mêlé son sang au nôtre de la Marne à Verdun, que le passé, les serments, un mandat accepté lui faisaient l'obligation de leur arracher et de les en protéger. La France abandonnait, en même temps, à ses propres agresseurs, une plaine plus riche que le delta du Nil, une récolte de coton qui suffisait à ses besoins, le port de Mersine, la frontière du Taurus.

Ce fut la première *Anschluss*. Elle fut une révélation pour M. Hitler: c'est à elle, a-t-il dit, qu'il doit d'avoir perçu que l'*Anschluss* autrichienne serait un jour possible. Ainsi nos actes nous suivent.

Le Quai d'Orsay publia cet événement comme le fait d'une « politique positive ». Nous retrouvons la même expression dans les communiqués du même département relatifs à l'accord d'Alexandrette. Une certaine presse fit alors écho au Quai d'Orsay: une grande

agence française d'information, l'Italien Arturo Labriola et le gouvernement kémaliste disposaient pour cela, à Paris, de ressources qu'ils conjuguèrent.

Le 25 novembre 1921, le Groupe sénatorial des Relations extérieures refusa « d'agréer le tracé nouveau d'une frontière qui plaçait Alexandrette sous le feu des canons turcs » ; il décidait « d'insister auprès du gouvernement pour que le retrait de nos troupes fut rigoureusement subordonné à l'établissement préalable d'indiscutables garanties devant assurer la sécurité des populations chrétiennes et le respect des droits des minorités ». Le Groupe estimait engagés l'honneur national et le respect de la parole donnée. Cent seize sénateurs approuvèrent sa motion.

Le Gouvernement d'alors crut avoir obtenu ces garanties. Il répondit que trois consuls à compétence étendue veilleraient à leur respect, que le gouvernement de Mustapha Kemal avait donné sa plus ferme parole, qu'ainsi nos protégés et nos nationaux resteraient dans leurs foyers en paix, sous la sauvegarde de nos

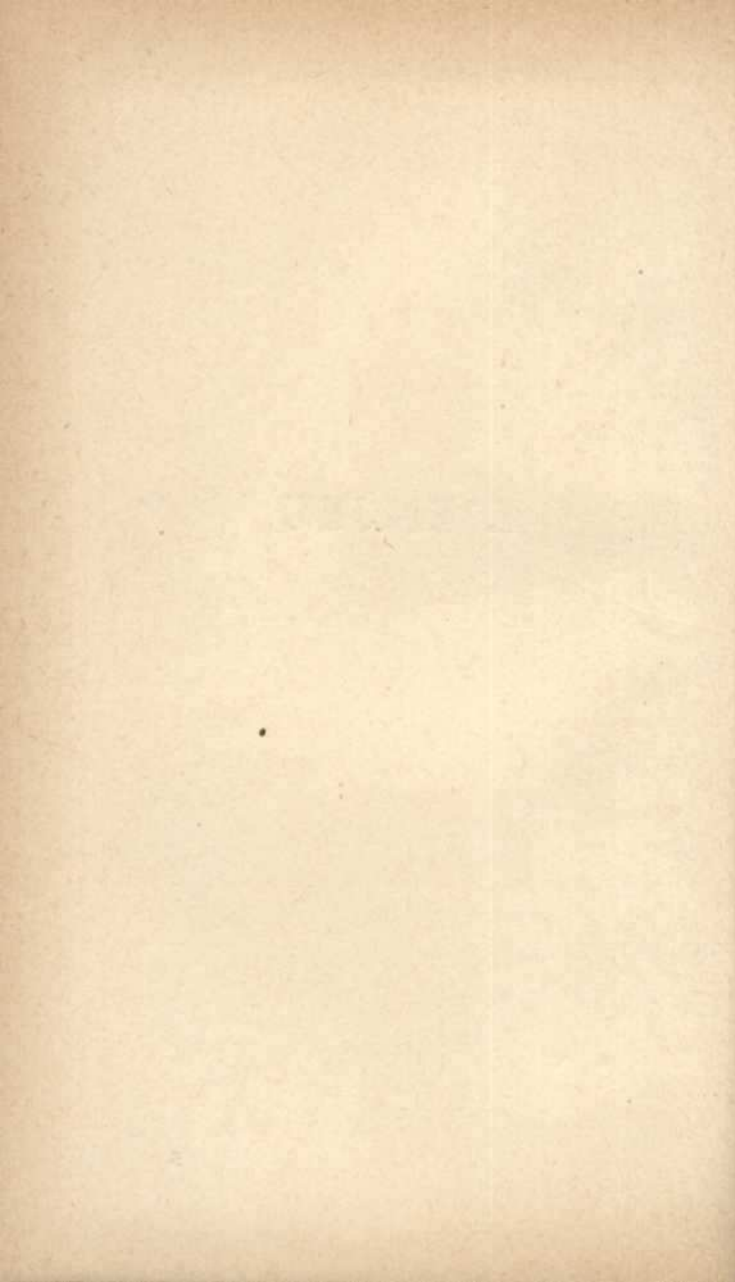
agents et de la parole turque: « Nous avons trouvé en Turquie, dit M. Briand, des sympathies ardentes pour la France et un vif désir de réparer une faute. »

Pour « réparer leur faute » et nos troupes à peine rembarquées, les Turcs chassèrent nos trois consuls sans que nous proférions une seule parole, fermèrent nos établissements, religieux ou laïcs, s'approprièrent leur patrimoine, profanèrent nos cimetières; Mustapha Kemal proclama (1^{er} novembre 1922) tous les engagements politiques et financiers souscrits par la Turquie nuls et non avenue; il attribua les biens des chrétiens à des Russes musulmans bolcheviques qu'il appela ainsi aux rives de la Méditerranée. Les atrocités recommencèrent; le général Gouraud écrivit, navré, sous n° 394, que « le fanatisme turc augmente » et, sous n° 41, que « rien n'est changé à la mentalité turque dominée par la haine et le fanatisme ».

Les Arabes, musulmans et chrétiens, et les Arméniens quittèrent en totalité la Cilicie, terre de leurs pères. Les seuls Européens qui y demeurent aujourd'hui, sont les agents ita-

liens et allemands, car les Français sont exclus. Jérôme et Jean Tharaud ont appelé l'accord d'Angora, ce fruit de nos victoires, « un fâcheux précédent », l'amiral Degouy « une de nos plus grandes fautes ».

L'ENJEU

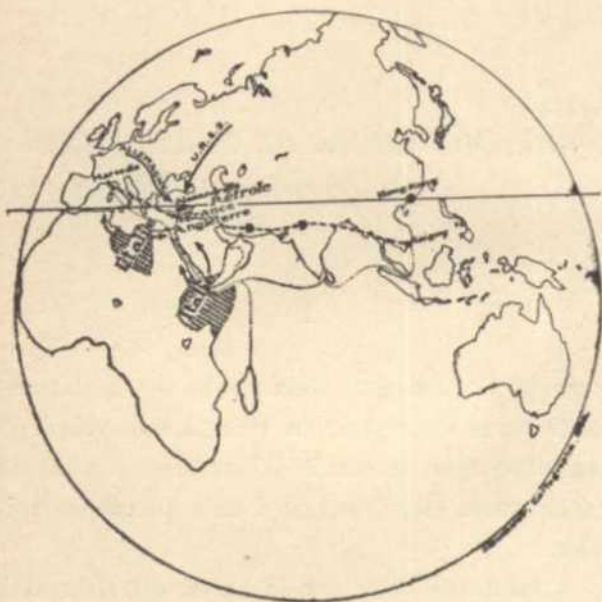


QUELQUE CHOSE DE FORMIDABLE DANS LA MEDITERRANEE...

I

Si la Commission sénatoriale des Relations extérieures s'opposait en 1921 à tout tracé de frontière qui placerait Alexandrette sous le canon turc, elle trouvait à cela plusieurs raisons.

« Jetez les yeux sur la carte, dit Briand à la Chambre, le 25 juin 1920, Alexandrette avec Adana et Mersine, c'est la baie complète et les montagnes qui assurent la défense très au-delà. C'est pour cela que nous avons poussé si loin les limites de notre zone d'influence, avec l'assentiment des Arméniens et sur leur demande.



Quelle position magnifique! *Le golfe d'Alexandrette, c'est quelque chose de formidable dans la Méditerranée, sa possession est essentielle à l'avenir de la France.* »

Jetons les yeux sur la carte.

Une ligne qui, partant d'Hong-Kong au levant, s'achève à Alexandrette au couchant, dessine, dans sa rectitude, la frontière septentrionale de notre Empire et, en même temps, celle des deux autres vieux Empires: le britannique et le hollandais.

Au nord de cette ligne, Français, Anglais ni Hollandais ne possèdent d'intérêts importants. Aussi « la chasse » y est-elle libre. Le Japon s'attribue le contrôle de la Mandchourie sans que les Pays-Bas, l'Angleterre ni la France ne s'émeuvent. Mais au sud de cette ligne, « la chasse » est bien gardée. Que le même Japon approche son action de Hong-Kong, l'Angleterre est en alerte et s'apprête au combat. Elle s'y prépare pour elle et pour nous, car elle a charge, avec Hong-Kong, du bastion sur quoi, en attendant la fortification de Cam-Ranh, la frontière commune se cale à l'orient.

Et, de même, la France a charge de l'autre

bastion, de celui sur lequel la même frontière commune se cale à l'occident : celui-ci, c'est Alexandrette.

Pourquoi, lorsque l'approche de Hong-Kong arme l'Angleterre, un bluff médiocre nous fait-il livrer Alexandrette à d'anciens ennemis, gratuitement et sans combat ? La perte de la citadelle que la Méditerranée baigne est-elle moins grave que le serait la chute du bastion qui veille dans le Pacifique lointain ? Si même toutes choses étaient égales, la seule stratégie, qui donne même valeur aux deux appuis d'un front, refuse cette hypothèse.

Mais les choses ne sont pas égales.

A. — Tandis que Hong-Kong perdue, les Empires retrouveraient leur défense à Cam-Ranh, aucun port stratégique ne s'offre à eux au sud d'Alexandrette.

B. — Alexandrette n'est pas, en vérité, le principal port de commerce de la Syrie. Une position centrale à l'orée d'une trouée dans les monts Liban, donne l'éminence à Tripoli (rapports des vice-amiraux Mornet et Grandclé-

ment). Cependant Alexandrette est l'unique port d'Alep et de la Djezireh: on en verra plus loin les conséquences économiques.

C. — Alexandrette est à la soudure entre le monde turc et le monde arabe; la voie ferrée qui va d'Alexandrette à Mossoul est la charnière exacte de ces deux mondes.

Les Turcs, jusqu'à la guerre, dominèrent les Arabes par la force. Les Arabes tentèrent maintes fois de secouer leur joug. Ils se sont toujours opposés à tout amalgame avec les Turcs. Leur mépris antique et leur haine pour les Turcs se sont accrus des profanations infligées par les Turcs aux Lieux saints de la Mecque et de Médine pendant la guerre, de l'impiété de M. Atatürk depuis la guerre, de leur méfiance, enfin, des dictatures; car il est erroné d'appeler la Turquie une république: le décret du mois de janvier 1935 qui détermine la désignation officielle de la Turquie, *Türkiye Olossal Koroumi*, précise que l'appellation *République turque* ne doit s'employer que dans les relations avec l'étranger.¹

(1) *L'Asie Française*, 1935, p. 97.

Ce fut un trait de génie anglais d'exploiter ces sentiments arabes, d'opposer le chérif de la Mecque au calife de Constantinople (traité Mac Mahon-Hussein de 1915). Allemands et Turcs voulurent y parer en organisant un comité arabe à leur solde, le comité Lutfallah; ils échouèrent; les Arabes demeurèrent nos Alliés, tant les sentiments qu'ils portent à leurs oppresseurs turcs sont irréductibles.¹

L'unité naissante du monde musulman ne place plus seulement Alexandrette à la frontière des Arabes de Syrie, mais à celle de l'Islam tout entier: Maroc, Algérie, Tunisie, Soudan, Egypte, Palestine, Syrie, Arabie et Mésopotamie, même de Java. Au delà d'Alexandrette, rien n'intéresse plus l'Islam, en deçà, tout est Islam. Les Turcs objecteraient-ils qu'Alexandrette serait au contraire leur propre place forte contre les Arabes? Les chiffres des populations, exposés plus bas, attesteraient leur erreur: Alexandrette est arabe.

(1) Sur le caractère irréductible de ces sentiments, Cf. Victor Bérard, *Le Sultan, l'Islam et les Puissances*.

D. — Alexandrette est le départ de quatre voies ferrées capitales :

— La voie qui, par Adana et Konia, dessert l'Anatolie. C'est elle qui peut projeter une armée turco-allemande sur le monde arabe ou, au contraire, amener notre offensive sur Constantinople, au revers des Allemands.

— La voie qui, par Alep, Mossoul, rejoint Bagdad et Bassorah, civilise les tribus nomades, traverse d'outre en outre les éponges à pétrole de la Djezireh et de Mossoul. C'est la grande voie de pénétration européenne en Asie, et dont le désir de la possession hantait Guillaume II.

— La voie qui, par Homs, Hama, Damas et Jérusalem relie l'Asie à l'Afrique. C'est elle qui peut amener Allemands et Turcs en seconde étape jusqu'au canal, jusqu'à la Tunisie, à travers la Libye.

— La voie qui, par Damas et Tebouk atteint Medine. C'est la voie moderne du Hadj, le pèlerinage de la Mecque.

Ces voies ferrées permirent aux Allemands de créer pendant la guerre le front de Palestine

et d'entretenir une menace constante sur le canal de Suez.

Nulle guerre ne peut s'entreprendre au Levant si l'on ne les possède; toute guerre y sera gagnée par qui les contrôlera.



Ces éléments suffiraient à faire d'Alexandrette la position clé, politique et stratégique que Briand dénonçait. Jean Pichon a établi la part que tint le souci de la possession d'Alexandrette dans les origines de la Grande Guerre.¹ C'est d'Alexandrette que Napoléon, en 1808, voulait lancer une armée à la conquête des Indes. Ce péril passé, « que vous ayiez influence à Alexandrette en même temps qu'à Alger, dit Palmerston à Guizot, cela ne peut nous convenir ». ² L'Allemagne, à son tour, ne voulut se donner de repos qu'elle n'eût mis la main sur Alexandrette; elle employa, pour y parvenir, toute l'influence dont elle disposait à Constantinople.

(1) Jean Pichon, *Les origines orientales de la guerre mondiale*, Paris, Ch. Lavauzelle, 1937.

(2) 4 mars 1840.

Cette influence date du règne de Frédéric II. Elle s'accrut en 1835, quand Frédéric-Guillaume III eut envoyé une mission militaire réorganiser l'armée du sultan Mahmoud II. Le futur maréchal de Moltke, qui participait à cette mission, dressa des cartes, explora le cours de l'Euphrate. Dès le Congrès de Berlin, les fonctionnaires prussiens encombrèrent toutes les branches de l'administration ottomane; après ses voyages de 1889 et 1898, Guillaume II rapporta la chère promesse que la concession du futur chemin de fer de Bagdad lui serait attribuée : par ce chemin de fer, la rive d'Alexandrette, la Cilicie, l'Anatolie, la Mésopotamie devaient devenir terres allemandes, il commanderait par lui l'Europe et l'Asie; enfin l'accord du 19 août 1911 reconnut à l'influence allemande le cœur de l'Anatolie et l'arc immense de provinces, de fleuves, de puits de pétrole qui, par Alep, Djerablous, Mossoul, Bagdad, le Tigre et l'Euphrate, partant d'Alexandrette, rejoint le golfe Persique. Le maréchal von der Golz eut mission, mais trop tard, d'ajouter les ressources de son art à la puissance qu'Alexandrette tient de la nature.

Notre état-major suivait ces manœuvres avec attention. Il n'attachait pas moins de prix que les Allemands à Alexandrette. Sa Section d'Etudes conclut, dès 1914, à la nécessité d'y faire une descente. M. Augagneur et Franchet-d'Esperey y étaient favorables. En janvier 1915, le gouvernement demanda au G. Q. G. de l'effectuer.¹ Enver pacha a avoué qu'un régiment de cavalerie et quelques batteries françaises débarqués alors à Alexandrette se fussent emparés du chemin de fer sans perdre un homme; ils eussent coupé les Turcs en deux, conquis d'un coup la Syrie et la Mésopotamie, et peut-être Constantinople eût capitulé, la guerre en eût été terminée; mais Joffre était alors hostile à toute diversion extérieure.

Kitchener eut la même intuition que notre état-major. Il savait le prix du canal et qu'on n'arrêterait pas en Europe la marche des Allemands sur Suez par Constantinople. Il n'attribuait aucune valeur à Gallipoli: « la région la plus favorable (pour arrêter les Allemands), dit-il, est celle du golfe d'Alexandrette, où il

(1) Raymond Poincaré, VII, 247.

est facile de s'établir en travers du chemin de fer. En envoyant dès maintenant des troupes dans cette région, on assurera la protection indispensable de l'Egypte, et, par contre-coup, de toute l'Afrique musulmane. Kitchener a donc soumis au gouvernement britannique le projet d'amener immédiatement à Alexandrette quatre divisions. »¹

Kitchener rejoignait notre état-major, mais les mêmes Français qui préconisaient un débarquement français à Alexandrette, s'y opposèrent si les Anglais y participaient, tant justement, la position leur semblait capitale pour la France, tant ils voulaient que sa possession nous en soit exclusive.

Kitchener insista: « Ce n'est qu'à Alexandrette que l'on peut assurer la sécurité de l'Egypte » (Tél. du col. Girodon O. T. 153), il maintenait que la défense de l'Egypte intéressait tous les Alliés, qu'il était impossible de l'assurer sur la ligne trop étendue du canal (du col. Girodon O. T. 419-420). M. Briand écrivit à Londres qu'il ne consentirait à l'opération

(1) Nov. 1915, Poincaré, VII, 243.

que si les forces navales franco-britanniques étaient commandées par un amiral français.¹

Kitchener revint à la charge le 23 novembre 1915 (Moudros n° 9) : il avait prévu l'échec des Dardanelles, il prévoyait le coût et les difficultés de l'opération de Salonique, il réclamait d'urgence la descente à Alexandrette. Le 26 mars encore, il déplorait que nos indécisions quant à Alexandrette ne lui permissent pas « de s'établir en travers de la route par où les armées allemandes et turques descendront sur l'Egypte (du col. Girodon, Moudros O. T. n° 10). Il vint à Paris le 29 pour supplier Poincaré d'accepter enfin cette descente : « on ne peut défendre l'Egypte qu'en Egypte même ou dans le golfe d'Alexandrette » ;² il ajouta : « Si nous ne défendons pas l'Egypte, elle est perdue et la guerre se terminera contre nous. Voilà l'avis que je soutiendrai auprès du gouvernement anglais. S'il ne le partage pas, je ne pourrai accepter la responsabilité de la situation. »³

(1) Poincaré, VII, 254.

(2) *Ibid.*, VII, 288.

(3) *Ibid.*, VII, 289.

Poincaré n'avait jamais eu d'autre opinion. Mais l'assurance donnée par sir Arthur Nicholson, le 2 novembre, que rien n'attenterait à notre autorité sur Alexandrette ne parvenait pas à vaincre les répugnances de ceux qui, en France, attachaient tant de prix à ce port qu'ils préféreraient le laisser à nos ennemis, à en partager provisoirement l'occupation avec nos Alliés. Leur jalousie laissa aux Allemands le temps d'intervenir, de creuser des tranchées, de conduire les Turcs à l'assaut du canal de Suez; de contraindre Allenby, pour défendre l'Egypte, à les attaquer dans les sables de l'Asie.

Briand revivait ces souvenirs lorsqu'il donnait à sa voix une sonorité triomphale pour annoncer au Parlement qu'enfin la France occupait Alexandrette.



En vérité, c'est plus haut encore, c'est au Taurus qu'avec César, Bonaparte, Ibrahim pacha et notre état-major, Briand plaçait la frontière de l'Islam méditerranéen, frontière

inexpugnable qui n'offre que l'infime débouché des Portes de Cilicie. La guerre est affaire de routes. Or le débit des Portes de Cilicie est si faible, la protection naturelle apportée par les monts du Taurus est par ailleurs si efficace, que deux bataillons approvisionnés peuvent y barrer la route aux armées jointes de l'Allemagne et de la Turquie.

La France perdit cette frontière en 1921, par la main de M. Franklin-Bouillon. Mais elle arrêta son repli à Alexandrette. La Commission des Relations extérieures dit alors Halte-là! Car à Alexandrette, la France retrouvait une autre frontière dont l'ingénieur céleste a aussi réglé les défenses: l'Amanus.

Le Taurus atteint à 3.500 mètres; l'Amanus ne dépasse pas 1.800 mètres. Néanmoins, « il se présente comme nos Pyrénées, sous la forme d'un mur abrupt difficilement franchissable en raison de la rareté des cols et de leur grande altitude. Ces passages étroits ne sont suivis que par des sentiers de chèvres fort peu fréquentés; les cavaliers les plus téméraires sont obligés de mettre pied à terre dans les descentes à pic,

sous peine de se rompre le cou. » ¹ L'Amanus reste une frontière solide; jamais Turcs ou Allemands ne sauraient la franchir si un peu d'artillerie française la garde. Mais, en deçà, c'est la plaine où la frontière ne peut plus être faite que de poitrines françaises, l'accord d'Alexandrette nous y rejette.

II

Que couvre cette frontière :

A. — L'Islam, d'abord, le monde arabe qu'elle protège contre toute infiltration spirituelle ou politique italo-germano-turque.

B. — Le pétrole, dont la possession nous permettra de supporter la guerre, dont le manque interdit à l'Allemagne de l'entreprendre. La France possède 150 milliards de nos francs, de pétrole à Mossoul; elle possède dans la Djézirah des gisements plus considérables encore. ²

(1) Lt-Colonel G. Besnard.

(2) En particulier les gisements du Djebel Bichri, à 100 kilomètres S. O. de Deir-ez-Zor et 150 kilomètres d'Alep; signalés pour la première fois en 1905, ils ont été étudiés en 1910 par l'Allemand Willy Schmann.

C. — La pipe-line qui amène ce pétrole au port libanais de Tripoli.

D. — Alep et Damas, villes de commerce et centres saints dans l'Islam. Fez, comme Tunis ou le Caire, reçoivent de Damas des consignes respectées. Le monde arabe est parcouru de courants en tous sens, mais le panislamisme a créé une solidarité nouvelle et tout choc reçu par l'Islam à Alep retentit aujourd'hui à Fez ou au Soudan. La Méditerranée n'est plus elle-même qu'une grande nation; si la France faiblit à Alep, le musulman, dans sa province de Fez, se croit bientôt en état de se libérer des Français.

E. — Le Hadj, ou pèlerinage de la Mecque. Lothrop Stoddard a remarqué que, si le Califat joua un rôle historique considérable aux premiers âges de l'Islam, ce rôle est aujourd'hui dévolu au Hadj. Chaque année, celui-ci réunit à Médine et à la Mecque cent mille musulmans venus de toutes les terres où l'on révère le Prophète. La protection de ces deux villes contre les Turcs qui les bombardèrent en 1916, est

assurée par la France, comme celle du canal, à Alexandrette. La France en est grandie dans les cœurs musulmans. En cette caquetière de Médine et de la Mecque, les noms d'Alexandrette et de la France sont joints par cent mille bouches: notre départ d'Alexandrette, le coin enfoncé par les Turcs avec notre aide dans la frontière de l'Islam, sont pour les enfants d'Allah, trahison de l'Islam par la France au profit des Turcs exécrés.

F. — Le pont qui unit l'Europe à l'Asie.

Ce pont est à cinq arches.

1. Arche de terre, par les anciennes routes caravanières d'Alexandrette - Alep, Tripoli - Homs et Beyrouth - Damas qui, depuis le développement des convois automobiles, ont retrouvé l'importance qu'elles avaient au temps de Zénobie; et plus encore par la nouvelle route d'Alexandrette à l'Azerbeïdjan qui unit depuis 1930 la Méditerranée à la Perse et aux Indes. Par Nissibine, Mossoul, Revandouz, traversant la frontière de l'Irak à Guedoun Cheikh, cette route aboutit à Haïderabad, au bord sud du lac d'Ourmiah. L'agence *Zaktag*,

de Téhéran, a signalé son importance incalculable, économique et stratégique. Elle libère la Perse de l'emprise soviétique, la relie à l'Irak, permet ainsi une action commune de ces deux pays contre les Soviets; elle transporte la Perse dans notre système, sert de voie de pénétration à nos importations dans des régions où nos positions sont encore peu assises: « La Syrie, disait le général Niox, est la clé des Indes pour les routes de terre, comme l'Egypte en est la clé pour les routes maritimes. »

2. Arche de fer, par les voies ferrées qui partent d'Alexandrette (voir ci-dessus), de Tripoli et de Beyrouth.

3. Arche de l'air, par les escales de la compagnie Air-France, lignes d'Orient et d'Extrême-Orient, qui se font à Beyrouth, Damas et Bagdad, avec aéroports civils et militaires à Neyrab (5 kms d'Alep), Neze, Tripoli, Rayak, Damas et Beyrouth. La France ne défendra plus la Syrie lorsqu'elle en aura perdu l'ultime frontière naturelle; elle l'abandonnera et devra donner à emprunter à ses avions, pour gagner l'Indochine, le trajet des lignes anglaises, fixer ses escales, aussi longtemps que la diplomatie

lui en obtiendra la jouissance, ou que la perte d'Alexandrette n'aura pas entraîné celle de l'Egypte, à Alexandrie, Jérusalem et Amman, ce qui représentera, en tout état de cause, une journée de retard.

4. Arche des steamers, car la voie nautique qui dessert les trois empires emprunte le canal de Suez. La défense de celui-ci, on l'a vu par les paroles de Kitchener et par l'expérience de la dernière guerre, s'assure à Alexandrette. La conquête de l'Ethiopie, les cessions territoriales consenties gratuitement par la France à l'Italie, le contrôle du détroit de Perim donné gratuitement par la France à l'Italie, les tractations italiennes avec l'iman du Yemen, les intrigues italiennes en Egypte et en Palestine, les divisions motorisées italiennes présentes en Libye sont, pour le canal, un péril assez grand pour exposer la voie nautique à se trouver coupée si Alexandrette échappe de plus à sa défense. Le pont qui unit l'Europe à l'Asie aura perdu, ce jour-là, sa dernière arche. La France se retrouvera en cette année 1488 où le capitaine normand Jean Cousin, devançant de sept ans Vasco de Gama, doublait le cap de

Bonne-Espérance, et l'Europe aux âges d'avant ce héros qui fonda Alexandrette et qui, dit Voltaire, « changea le commerce du monde en ouvrant à l'Occident la route de l'Asie ».

VINGT-DEUX SIECLES D'HISTOIRE

La région d'Alexandrette est séparée de la plaine d'Adana par l'Amanus, du pays des Ansarieh par le fleuve Oronte. Les deux vallées du Kara-su et du Nahr Afrin lui appartiennent géographiquement. Ses ports sont Souédié et Alexandrette qui lui donne aujourd'hui son nom, mais jadis on l'appelait la principauté d'Antioche; Antioche était sa capitale.

L'an 301 avant notre ère, Séleucus Nicator, lieutenant d'Alexandre, voulant perpétuer le nom de son père Antiochus et célébrer la victoire d'Ipsus, résolut de fonder une cité. Il gravit le mont Sulpius. Il vit alors, à 120 miles de lui, l'Anti-Taurus dessiner ses dentelles et,

plus près, dans un éblouissement de neige, le Migere Tepessi, géant du Djaour Dag, couronner la barrière mauve de l'Amanus. Il vit aussi la plaine de l'Amouk rejoindre vers l'Anatolie un lac lunaire dont les eaux diaphanes « miroitent pâlement » sous le soleil et la riche vallée de l'Oronte serpenter, avant qu'impatient de baiser les flots bleus, le fleuve commence sa trouée héroïque vers la mer; au sud, il vit le Kosseir et les monts Ansarieh; il vit enfin la route de l'Euphrate à la mer croiser sous ses yeux les pistes qui mènent de la Bekaa vers l'Asie mineure et, jugeant que la nature avait voué ce carrefour à de grands destins, il y éleva les murailles d'une ville.

Des Araméens, des Macédoniens, des Arméniens, la peuplèrent, gens habiles qui la firent assez prospère pour qu'elle éclipsât sa rivale Antigonie. Des juifs bâtirent leur synagogue près du pont de l'Oronte, sur les flancs du Sulpis et aucune pierre de leur quartier n'a changé. Une forteresse — le château d'Antioche — défendit ces jeunes richesses contre les convoitises des Asiates et des Grecs. Tigiane, roi d'Arménie, s'en empara, mais les Romains

l'en chassèrent et pendant dix siècles, pour faire d'Antioche une autre Capoue, ils y prodiguèrent le marbre et les mosaïques, les cirques, les stades, les théâtres, les palais, les statues, sans que leur magnificence effaçât celles des Séleucides et des Arméniens.

Au début de l'ère chrétienne, quand Barnabé, Paul de Tarse, Pierre, Jean Chrysostome y répandaient la parole de Jésus, Antioche était la quatrième ville du monde, après Rome, Alexandrie et Carthage. Elle comptait 400.000 âmes, certains disent 800.000; elle était le second berceau du christianisme; l'évangile y prit son envol vers l'Europe. Elle fut conquise par les Assyriens en 528, prise et détruite par Chosroès en 540, rebâtie par Justinien en 560. Les Arabes s'en emparèrent en 627, Nicéphore Phocas la reprit en 960, la trahison la livra à Soliman en 1084.

Mais bientôt, Godefroy de Bouillon mena à travers l'Europe et l'Asie Mineure, 300.000 guerriers où les Français étaient le plus grand nombre, anxieux de délivrer le sépulcre de Jésus. Il franchit l'Oronte et mit le siège devant Antioche. Les Arméniens furent ses premiers

alliés. En vain, les musulmans de Damas et d'Alep volèrent au secours de leurs frères assiégés, Antioche redevint chrétienne. Godefroy de Bouillon défit l'émir de Mossoul qui l'attaquait sous ses murs avec 200.000 musulmans, puis il partit. C'était au mois d'avril 1099; il allait à Jérusalem, laissant le gouvernement de la province à Bohemond I^{er}, prince de Tarente.

Onze princes français se succédèrent sur le trône d'Antioche. Les ruines des châteaux qu'ils construisirent dans le Kosseïr et l'Amanus répètent leurs noms aux échos des vallées. Ils résistèrent longtemps aux assauts des princes de Mardine, d'Alep, de Bagdad, de Mossoul, des rois persans. En 1268 hélas, Bibars, sultan d'Egypte ayant envahi la partie haute de la ville, massacré 17.000 chrétiens, emmené 100.000 autres en esclavage, la principauté d'Antioche avait vécu. Quand même on y vit s'élever des mosquées élégantes et la poésie y fleurir. Puis un jour les Turcs étendirent leur nuit: « les massacres, les pillages, l'anarchie, l'insécurité, la vénalité, les déboisements... tous les vices de la barbarie portèrent à Antioche le coup de grâce ».

Seuls, nos missionnaires, attirés irrésistiblement par le souvenir des grands apôtres et des Croisés, empêchèrent par leur présence permanente que le nom français ne s'associât plus qu'à des ruines; ils le perpétuaient dans leur vie, symbole de charité. Leur abnégation préparait et justifiait ce premier Mandat, centenaire quatre fois, que, sous le nom de Capitulations nos rois reçurent sur le Levant, ce second Mandat aussi, que l'Europe nous attribua à San Remo parce qu'elle ne pouvait douter qu'héritiers de ces souvenirs, malgré les intrigues allemandes, malgré la lutte que l'Italie antipapale ne cessait de poursuivre contre notre protectorat, nos soldats seraient reçus à Antioche, au Liban, à Alep, comme ils l'étaient à Strasbourg.

*
**

Aux années où ses Hauts-commissaires n'avaient pas encore aboli le bon sens, la France s'appliqua à mériter son mandat par ses bienfaits. Elle favorisa l'économie de la province, y fit régner la sécurité, augmenta la salubrité en asséchant les marais.

Alexandrette n'était, en 1918, qu'un marécage paludéen où croassaient des millions de grenouilles. Les habitants étaient des ombres. Nous asséchâmes en dix ans 450.000 m² de terrains, dont le drainage est assuré par neuf kilomètres de canaux; des plantations d'eucalyptus, par dizaines de milliers, ont achevé d'assainir le pourtour de la ville. Aussi, de 1923 à 1933, les hospitalisations pour paludisme tombèrent-elles de 53 p. 100 à moins de 20 p. 100 et les décès causés par ce mal, qui représentaient 57 p. 100 de la mortalité totale en 1923, ne figuraient-ils que pour 8 p. 100 dans les statistiques en 1933. Les dépenses des services d'assistance publique pouvaient être ramenées en même temps de 7,05 p. 100 à 4,09 p. 100 du budget du Sandjak.

Le même travail se poursuivit dans la plaine de l'Amouk; 20.000 hectares de terres fertiles, récupérés sur les marais, y furent rendus à l'agriculture.

Nous fournîmes les paysans d'instruments agricoles, nous créâmes une ferme expérimentale à Sout-su, nous réorganisâmes (1926) la banque agricole, nos plantations apportèrent

bientôt l'ombre et la pluie fécondante là où les Turcs ennemis des arbres avaient rasé la terre: de 1919 à 1924, la valeur des récoltes était passée de 47.906.000 à 192.426.000 P. S.

Une seule route, avant notre venue, unissait Alexandrette à Alep. L'hiver, elle était impraticable, il fallait trois jours, l'été, pour parcourir ses 157 kilomètres à cheval ou en araba. Il existait bien, en sus de cette route, une piste hérissée d'obstacles, de Top-Boghasi à Antioche (deux jours de voyage), et des chemins mal tracés d'Alexandrette à Payas et de Kirik-Khan à Hadjilar. Un réseau routier excellent couvre aujourd'hui le pays. Il comporte 198 kilomètres de routes d'intérêt général, 177 kilomètres de routes d'intérêt régional, cylindrées, asphaltées en partie et fléchées, si bien que le voyageur fait maintenant en deux heures 30 le même parcours d'Alexandrette à Alep qui lui demandait trois jours avant notre venue; il ne prend que 55 minutes, en tous temps, d'aller d'Alexandrette à Antioche.

En 1921, 26 écoles primaires, dont la moitié de langue turque, recevaient 1.550 élèves; 65

écoles en 1936, dont 33 de langue turque, en reçurent plus de 6.000. Il n'existait, en 1918, à Antioche, qu'un bâtiment ruiné qui portait le nom de Lycée, mais dont les élèves devaient compléter leurs études à Alep avant d'être admis dans les facultés de l'enseignement supérieur; la plupart des professeurs n'étaient pas diplômés. Nous bâtîmes un nouveau Lycée dont les frais de construction s'élevèrent à 1.400.000 francs. Il est doté de bibliothèques, de laboratoires, d'un cinématographe; des spécialistes formés dans les écoles supérieures turques ou dans les facultés françaises, remplacent les anciens magisters; un baccalauréat où la langue et la littérature turques occupent la place tenue par la langue et la littérature arabes dans les autres lycées, couronne les études, et les succès remportés par les anciens élèves dans les facultés de Turquie, prouvent que l'enseignement du Turc y est équivalent à celui que l'on reçoit dans les lycées de Stamboul. Un enseignement secondaire féminin a été de même institué; il comporte les classes de 6^e à la 3^e inclusivement et reçoit une cinquantaine d'élèves; des leçons de couture, de cuisine, de

puériculture et de pédagogie s'ajoutent à leur programme.

Trois bourses d'enseignement supérieur permettent chaque année à de jeunes gens de langue turque de la province de suivre les cours de l'université de Damas; neuf boursiers, cinq de langue turque, quatre de langue arabe, poursuivent leurs études dans les universités françaises.

Nous avons électrifié Antioche et Alexandrette, poussé l'électrification jusqu'à l'Amanus. Les dépenses des travaux publics qui représentaient 7,47 p. 100 du budget en 1921, atteignirent 54,86 p. 100 en 1928, pour se stabiliser à 25,18 p. 100 à partir de 1933. Mais en même temps, grâce à nos garnisons, la gendarmerie qui grevait les dépenses de 24,55 p. 100 en 1921, ne coûtait plus à la province que 10,37 p. 100 en 1933; les dépenses de la garde mobile tombaient pareillement de 19,80 à 2,96 pour cent.

Tel est l'enjeu pour lequel les Turcs nous ont précipité dans une vulgaire querelle d'Allemands, telle est cette province d'Alexandrette et d'Antioche: Alexandrette, « position for-

midable », clé de la porte de l'Islam, avant-poste de nos provinces musulmanes — Antioche, titre patriarcal de tous les patriarches de l'Orient nos protégés, ville dont la gloire sainte illumine la chrétienté — voies aussi qui commandent l'Asie, routes ouvertes par la France, marais par nous rendus à l'agriculture. Les Italiens, les Allemands, les Russes, les Turcs n'ont pas cru tolérable que nous continuions d'assurer sa garde au seuil de la prochaine guerre. Nous avons obéi à leurs injonctions. Le drapeau français y flottait depuis l'armistice, nous l'avons abaissé. Notre second mandat porte le sceau des œuvres d'un siècle où tout en France est précaire; s'il n'y est mis ordre, moins de Hauts-commissaires auront eu le temps d'apparaître à Beyrouth et d'en disparaître, que de princes francs de régner à Antioche et d'y étendre leurs tombeaux.

LA QUERELLE

I

Les Turcs ont cherché un prétexte à leurs revendications dans l'existence, dans cette province, d'un bloc linguistique turc important, et dans l'élaboration d'un projet de traité franco-syrien qui porterait ce bloc de la tutelle française sous l'autorité sans contrôle des Arabes damascains.

Il existe dans la province deux blocs principaux, l'un de langue arabe (sunnites et alaouites) : 84.584 ressortissants en 1936, l'autre de langue turque : 85.242 habitants. 4.891 Kurdes, 954 Tcherkesses, 474 Israélites, 28.857 Arméniens et 21.000 autres chrétiens, orthodoxes ou unis à Rome, ajoutent leurs éléments,

en sorte que le bloc turcophone forme environ 39 p. 100 de l'ensemble.¹

(1) La régie des Travaux publics, du Cadastre et de l'Amélioration foncière des Pays sous mandat français, a publié à la date de décembre 1934, les chiffres d'ensemble suivants pour le sandjak d'Alexandrette: superficie 4.805 kmca, population 197.548 h.

Un recensement, opéré en 1924 dans la ville même d'Alexandrette, n'y a constaté que la présence de 978 Turcs :

	Immigrés	Autochtones	Total
Arméniens grégoriens. . .	4.700	1.175	5.875
Arméniens catholiques. .	114	32	146
Grecs orthodoxes.	555	1.928	2.483
Grecs catholiques.	12	155	167
Latins.	140	33	173
Maronites.		169	169
Protestants.	55	53	108
Syriaques.	32	81	113
Chaldéens.	13	157	170
Israélites.		96	96
Arabes alaouites.		2.276	2.276
Arabes sunnites.	30	273	303
Turcs.	12	966	978
	5.673	7.384	13.057

Un autre effectué en 1931 dans le caza d'Antioche, a relevé :

Turcs.	27.295	35 %
Arabes sunnites.	11.123	
Arabes alaouites.	27.792	
Kurdes.	111	
Teherkesses.	85	
Israélites.	168	
Arméniens.	7.900	
Catholiques divers.	5.880	
Non Turcs.	53.059	65 %
Population totale.	80.354	

Les Turcs, répandus dans la vallée du Kara-su, l'est de la plaine de l'Amouk et le Haut-Kosseir jusqu'au gouvernement de Lattaquié, descendent des garnisons implantées dans la province, au XVII^e siècle, par Soliman. Les villages Kurdes s'appuient sur le versant du Kurd Dagb dont l'autre face appartient au vilayet d'Alep; le moyen Kosseir est presque entièrement arabe, le bas Kosseir l'est pour moitié, on trouve fort peu d'Arabes sunnites à Antioche, mais 22.000 Alaouites habitent la basse vallée de l'Oronte; leurs vertus ancestrales leur permettent de s'accorder partout avec les Chrétiens.

Les Arméniens forment trois groupes. Le plus important s'est constitué des fugitifs de la Cilicie que nous appelâmes à Alexandrette et à Antioche. Ceux-ci ne sont donc au Sandjak que depuis vingt ans. Nous leur y promîmes un établissement définitif et nous leur y reconstituâmes à grands frais leurs foyers. Nous agrandîmes à Alexandrette leur ancien village qu'une voie nouvelle a relié à la ville, mais la plupart, groupés autour de leurs prêtres, sont demeurés laboureurs; ceux-ci mêlent leurs

hameaux à des villages tcherkesses, au sud-est de la plaine de l'Amouk. C'est d'ailleurs à la requête de notre Haut-commissariat, que l'Office international des réfugiés, dont le Conseil d'administration s'était réuni à Genève au début de juillet 1931, décida de continuer l'établissement des réfugiés arméniens dans les pays placés sous mandat de la France, et cela malgré la colère turque: Le *Milliet* alla jusqu'à parler de 115.000 Arméniens réfugiés en Syrie « où la France leur donne gratuitement 20.000 arpents de terres turques dans la région d'Antioche ». ¹

Le second groupe est formé des Arméniens du bourg de Kessab, sur la pente du Cassius; déportés pendant la guerre à Beyrouth, ils y souffrirent cruellement de la famine instituée par les Turcs; ils ont perdu la moitié des leurs.

Le troisième des groupes arméniens est formé des 4.700 montagnards du Djebel Moussa; j'en parlerai plus loin.

(1) *Le Milliet*, 29 juillet 1931.



La diversité des races et des langues ne créait aucune difficulté dans le gouvernement de la province, au temps des sultans, simplement les Turcs exterminèrent un grand nombre d'Arméniens en 1909 et la plupart des survivants au début de la Grande Guerre. La région dépendait administrativement du vilayet d'Alep. Elle ne formait aucune circonscription administrative propre; la désignation même, aujourd'hui officielle, de sandjak (département) d'Alexandrette était inconnue; ni Turcs, ni Arabes ne sentaient le besoin d'une autonomie administrative que les liens commerciaux qui unissent le port d'Alexandrette à Alep et à la Djezireh eussent déconseillée. Ils ne la demandèrent donc ni à la mission américaine qui recueillit en 1918 les vœux des populations, ni à la Conférence de San Remo. Aussi la Conférence ne fit-elle aucune mention spéciale de cette région et ne prévint-elle, pour elle, que son intégration implicite dans le statut d'ensemble de la Syrie quand elle nous attribua le mandat sur la Syrie et le Liban.

C'est donc de façon factice, et dans la seule vue d'ouvrir la voie à des revendications territoriales éventuelles que Bekir Sami bey et M. Franklin-Bouillon soulevèrent la question d'Alexandrette à Angora, le 20 octobre 1921. La France acquiesça ce jour-là à un texte qui contenait à retardement le présent désastre; chacun le voyait bien, hors notre ministre des Affaires étrangères: « Il semble bien, écrivit M. Froidevaux dans *l'Asie française*,¹ que l'accord d'Angora ne soit destiné qu'à préparer de nouvelles revendications des Turcs et l'abandon de la région d'Alexandrette par la France. » Nos actes nous suivent.

Depuis la signature de l'accord d'Angora qui nous promettait « une paix définitive et durable », les Turcs ne cessèrent de pénétrer en Syrie, de couper la route d'Antioche à Alep, de jeter le trouble dans l'Amanus. En 1923, l'alerte fut chaude à Hadjilar; en 1924, ce fut au tour de Meidan-Ekbès d'être attaquée et pillée. Cependant, nos gouvernants restant

(1) Octobre 1921.

dans l'esprit qui les avait conduits à Angora,¹ la France n'exerça aucune représaille, mit au contraire sa coquetterie à élargir la voie qu'elle avait ouverte aux Turcs. Elle favorisa l'influence turque dans la région. Elle laissa les œuvres des auteurs nationalistes turcs les plus exaltés, tels que Refik Halid, Faruk Nafiz, les journaux kémalistes *Tan*, *Djumhuriyet*, *Wakit*, *Son Posta*, *Ulus*, les allocutions radiophoniques antifrançaises, pénétrer dans tous les foyers, y établir une liaison spirituelle avec Ankara, enfanter la querelle par la persuasion. La France, qui avait pourtant restauré l'enseignement dans le Sandjak, favorisa le départ des enfants vers les écoles turques de l'Anatolie: on comptait en 1936, 65 jeunes gens de la région boursiers dans les écoles supérieures turques, dont 13 dans les écoles militaires.

L'athéisme intégral de la dictature kémaliste, contrebalançait heureusement notre propre propagande proturque dans l'esprit même des Turcs de la région. Nous eussions pu nous

(1) Sur des raisons profondes de notre politique proturque et de notre acquiescement à l'accord d'Angora, lire: Paul du Véou, *La Passion de la Cilicie*, op cit.

appuyer sur la foi musulmane vivace chez la majorité des turcophones; nous ne le fîmes pas: M. de Martel, répétant le général Sarrail, pratiqua à son tour une politique antireligieuse et, par des sévices exercés à l'encontre de nos partisans, nous rejetâmes les turcophones dans la turcophilie.

Lorsque M. Atatürk ouvrit la querelle, on comptait chez les Turcs du sandjak :

Les *autonomistes pro-syriens*, partisans de la collaboration avec la Syrie;

Les *Kémalistes*, partisans de l'indépendance propre de la région;

Les *irrédentistes*, partisans de son annexion par la Turquie.

Les premiers formaient alors la grande majorité. Ils se recrutaient parmi les ruraux, les propriétaires des villes, le clergé, les musulmans attachés à leur foi. Ainsi la plupart étaient des possédants, de ces agas qui, depuis tous les âges, conduisent là-bas les paysans. Les kémalistes les combattirent avec les doctrines

communistes. Des Italiens et des Russes contrôlèrent leur journal, le *Yeni Gun*, qui réclamait l'organisation du prolétariat en classe de combat et la guerre sociale; d'autres agents, allemands et italiens formèrent les cadres du *Spor Klübü*, ou cercle sportif de la jeunesse, destiné à laïciser celle-ci et à la communiser.

Les Arabes se partageaient en :

Chrétiens (14.105) divisés en orthodoxes et unis à Rome;

Musulmans sunnites, 22.461;

Musulmans alaouites ou chiites, 62.026.

Ces groupes confessionnels se subdivisaient eux-mêmes en groupes politiques provisoirement impossibles à dénombrer :

Partisans du maintien indéfini du mandat français;

Partisans de l'indépendance absolue de la Syrie;

Bloc nationaliste de Damas;

Ligueurs d'action nationale qui aspiraient à la création d'un vaste empire arabe.

Tous rejetaient l'indépendance propre du

sandjak et, à fortiori, son rattachement, même déguisé, à la Turquie.



La querelle s'ouvrit le 27 avril 1934, par la visite à Antioche du vali turc d'Aintab. On disait que l'armée turque allait entrer dans la ville le 13 mai et le portrait de M. Atatürk avait été fleuri dans les boutiques du quartier turc. Les Turcs se portèrent au devant du Vali, criant: « Vive Mustapha Kemal! Sauvez-nous! A bas les Arabes! ». Le Quai d'Orsay avait prescrit aux autorités locales de faire un accueil fastueux au représentant de M. Atatürk et il avait ordonné de tolérer cette manifestation qui devait, dans l'esprit des Turcs, leur permettre de se compter, de montrer leur force. Les Arabes répondirent le 5 mai par un accueil aussi fastueux, au général Huntziger, nouveau commandant supérieur de l'armée du Levant. Les anciens combattants arméniens de la Légion d'Orient, les montagnards du Djebel Moussa s'étaient joints à eux. Ils parcoururent la ville, pavoisée aux couleurs fran-

çaises et syriennes, se massèrent dans la cour de la Résidence, drapeaux déployés, crièrent sans fin « Vive la France! ». Ils répondirent encore de même manière les 5 et 6 mai, à Hadjilar et à Alexandrette, où le général Huntziger poursuivit son inspection.

Inquiets de tout ce bruit, les Syriens demandèrent au Haut-commissaire de leur préciser nos intentions. M. de Martel leur répondit: « Aucune négociation n'est et ne peut être engagée avec le gouvernement turc en ce qui concerne des modifications à apporter aux frontières du Sandjak délimitées depuis le 3 mai 1930. *Des négociations de cette nature seraient en contradiction non seulement avec la politique française, mais avec l'acte du mandat.* »

Une manifestation nouvelle se produisit chaque semaine. Quand Paris les trouva excessives, il n'était déjà plus dans nos moyens de les interdire. Elles obligèrent M. de Martel à affirmer à nouveau à Ankara (mars 1935) l'intangibilité des frontières turco-syriennes. Pour protester contre cette affirmation, les Turcs arborèrent une cocarde blanche et

rouge à l'effigie de M. Atatürk; ils adressèrent à ce dictateur des télégrammes enflammés d'attachement; la poste eut de nous la permission de transmettre ces télégrammes.

La crise que la commémoration de la mort du chef anti-français Ibrahim Hanano provoqua en Syrie au début de 1936, les espérances suscitées chez les extrémistes par les élections françaises et une lettre extraordinaire où M. Léon Blum, affirmant nos devoirs et nos droits de mandataires, se disait prêt à y faillir par amitié,¹ muèrent ces manifestations en émeutes. Le 7 juillet 1936, les Turcs attaquèrent à coups de poignards des hommes du 5^e bataillon en garnison à Antioche.

Le 7 septembre, M. Viénot parapha avec Hatchem bey el Atassy le triste projet de traité franco-syrien. L'or turc, soviétique, allemand, italien, commença une action, à Damas, parallèle à celle qu'il entreprenait déjà dans le Sandjak. Les journaux de Damas et d'Ankara insultèrent pareillement la France; les journaux d'Ankara lamentèrent le « sort amer »

(1) Lettre en annexe, Cf. p. 171.

réservé par les Syriens aux « 150.000 » Turcs vivant dans le territoire. Nous ne saisismes aucun journal; nous laissâmes la poste distribuer les exemplaires dans le Sandjak et dans le reste de la Syrie.

Hatchem bey el Atassy, vieil ennemi de la France, ancien mauvais génie de Fayçal, président du Wafd syrien, comblé par nous de dignités et d'émoluments, et que M. Viénot qualifiait « l'un des hommes d'Etat les plus remarquables de son pays », sortant du bureau de M. Viénot, se rendit à Ankara (23 septembre). Il y organisa le redoublement de cette campagne : c'est après sa visite et sur des manchettes énormes que les journaux d'Ankara et de Stamboul commencèrent à déclarer que la Turquie n'accepterait jamais la domination de la Syrie arabe sur Alexandrette la turque.

La guerre larvée devenait guerre ouverte. Malgré tout, l'ensemble de la population, même turcophone, instruite de ce que le kémalisme apporte, nous restait favorable. Il fallait donc enlever à chacun tout espoir en la France. Pour le faire, les Turcs publièrent (octobre 1936)

que la France elle-même ne voulait plus du Sandjak, qu'elle-même désirait se voir forcer la main; que notre ministre des Affaires-étrangères avait informé l'ambassadeur de Turquie, de bouche à oreille, qu'il considérait l'invasion inopinée du Sandjak par une armée turque comme la meilleure solution, en ce qu'elle mettrait fin à l'affaire. Les journaux turcs désignaient nominativement les régiments turcs dirigés en conséquence sur Payas et Islahié où ils se tenaient prêts à franchir la frontière.

Le haut-commissaire ni le poste Radio-colonial n'opposèrent de démenti, ainsi nous parûmes confirmer cette nouvelle. Notre silence était nécessaire pour lui donner créance, car l'impuissance militaire des Turcs est bien connue en Orient. Citadins ou paysans, arabes ou turcs, les musulmans ayant vainement attendu une mise au point, brûlèrent par précaution leur tarbouche et arborèrent la casquette à visière; les chrétiens se barricadèrent; l'aspect des rues changea en vingt-quatre heures.

Tandis que le *Spor Klübü* excitait la jeunesse, les Turcs ouvrirent pour les adultes la *Maison du Peuple*. C'est là qu'ils établirent les

quartiers généraux de l'assassinat; c'est de là que partit l'ordre de boycotter les élections législatives prévues pour toute la Syrie, donc pour le Sandjak, et fixées aux 14 et 15 novembre 1936 pour le 1^{er} degré, au 30 novembre pour le second degré. Les Kémalistes ne jugeaient pas leur propagande assez avancée; ils voulaient interdire le quorum, prévenir ainsi l'élection de députés arabes et prolonger en tous cas l'agitation. En attendant, le 29 octobre, ils célébrèrent à leur façon, la fête de la « république » turque: souks fermés de force, collégiens retenus de force à la maison, discours exaltant la puissance de M. Atatürk. Aucune des cinquante élèves ne se présentant plus au collège des filles, nous le fermâmes. Les élèves du Lycée de garçons répondirent le 2 novembre, en décrétant la grève perpétuelle. Le 6, les Turcs assassinèrent quatre Arabes qui, dans un café, écoutaient un phonographe jouer l'hymne syrien; le 7, émeute; le 10, des Turcs en casquette blessèrent le procureur général près le tribunal d'Antioche.

L'Arabe Zeki Arsouzi tenta d'unir ses compatriotes de langue sous le drapeau français.

Nous lui refusâmes notre appui. Le 13 novembre seulement, nous nous décidâmes à déporter cinq meneurs, à suspendre le *Yeni Gun*; mais, pour consoler les Turcs, nous arrê tâmes, le 15, Zeki Arsouzi. Nouvelle émeute et cette fois arabe. Nous relachâmes Zeki. Protestations turques contre sa libération. Nous nous inclinâmes, nous rappelâmes les cinq meneurs turcs que nous venions de déporter, nous rouvrimmes le collège des filles que nous venions de fermer.



On apprit à ce moment une nouvelle qui bouleverse les données acquises de la science et qui avait pour objet d'aggraver la querelle, en effaçant le nom même d'Alexandrette :

Les Turcs faisaient dans le racisme des progrès parallèles à ceux des Allemands. La science — celle qui ne reçoit pas ses inspirations de la politique — croyait bien avoir retrouvé en eux des Tatares. Comme Tatares, les Turcs prirent leur place dans les grands mouvements d'invasion; ils avaient accoutumé de s'en glorifier.

Le génie nazi a opportunément changé tout cela. Maintenant les Turcs ont enfin reçu la révélation définitive de leur origine: ils ne sont plus les Huns mais les Hittites.

La civilisation hittite est l'une des plus anciennes qui aient laissé leur trace sur notre terre. Elle est peu connue. L'alphabet en est à peine déchiffré par le tchèque Hrozny. On croit cependant que les Hittites, qui ne sont ni sémites, ni mongols, vinrent de l'Inde ou de la Bentiane et se fondirent dans certains peuples de Syrie, chez les Juifs, chez les Arméniens. Or, parce que cette race se perpétue dans des contrées convoitées, les Turcs s'assimilent à elle, et, parce qu'ils revendiquent particulièrement Alexandrette, ils y placent le berceau des Hittites, le leur. Alexandrette n'a plus été fondée par le Grec Alexandre, mais par un Turc, un Hittite. Les Turcs se nomment désormais les Hataïens (Hittites), ils appellent le sandjak d'Alexandrette le Hataï, ou pays des Hataïens.

Au nom de cette doctrine, la Turquie revendique culturellement l'Autriche, la Pologne, la Norvège et la Provence, le Morvan, la

Bretagne, où, nous l'apprend-on, 20 p. 100 de nos enfants portent encore aujourd'hui tous les signes du Turc; des considérations d'opportunité l'empêchent d'émettre des prétentions semblables sur l'Allemagne et l'Italie.

Cette doctrine aggravait le débat; par elle, les prétentions turques ne portaient plus seulement sur la protection d'un groupe ethnique; elles se fixaient sur ce qui serait le berceau même de la race; elles revêtaient un caractère sacré; tout compromis allait devenir impossible.

Comme il avait jadis fondé la « Société de la Défense des Droits », qui mit en feu la Cilicie, M. Atatürk constitua la société secrète à forme maçonnique, dite « de la défense du Hataï ». ¹ Cette société fonda des loges à Ankara, à Adana, à Deurtyol, Killis, Aïntab,

(1) Contrairement aux bruits qui circulent périodiquement, la franc-maçonnerie n'a pas été supprimée en Turquie. Toutes les loges y subsistent, réunies en un seul faisceau, sous l'obédience du Grand-Orient de Turquie » et poursuivent leur idéal d'émancipation intellectuelle et morale et de fraternité universelle ». Cf. *l'Asie française*, 1936, 68. Leur grand-maître est Sadedin bey, 3^e notaire de Pera.

aux frontières du sandjak; dans la vallée de l'Amouk, à Alexandrette, à Kosseir, El Ordou, Bassit dans le sandjak même; elle prit la maison du peuple d'Antioche sous son contrôle.

Chaque jour, sans que jamais le haut-commissaire ou le poste de Radio-colonial le démentissent, elle annonça l'invasion prochaine; elle en précisa les détails, comme par exemple que le Q. G. turc était à Ekbès-Keuy, à 3 kilomètres de la frontière; elle organisa la bagarre du 22 novembre où deux cavaliers de l'escadron léger de Kirik-Khan furent tués.

La France porta l'affaire le 26 devant la S. D. N. Les prétentions turques semblaient bien devoir y être condamnées et l'intégrité de la Syrie y être consacrée. Anxieux, pourtant, pour leur patrie, les Syriens fondèrent le « Comité de défense d'Alexandrette », tandis que de l'autre côté de la frontière, une émission radiophonique turque publiait chaque jour à 13 heures, dans tous les cafés, dans tous les foyers, que si la S. D. N. ne rattachait pas le Sandjak à la Turquie, la Turquie se retirerait de la S. D. N. et en appellerait aux armes: bluff, disait le *News Chronicle*. Comme

le quorum était finalement atteint pour les élections, les Turcs annoncèrent que tout électeur qui irait aux urnes serait massacré. Arabes, musulmans comme chrétiens formèrent une milice commune pour se défendre.

Le 30 novembre, jour du vote au second degré, le vote définitif, « si le Livre blanc turc ne suffit pas à régler la question, dit le député Kilidjoglou à la Grande Assemblée d'Ankara, le peuple turc est disposé à fournir l'encre nécessaire pour en écrire un rouge ». A Antioche, le 26^e escadron léger et trois automitrailleuses prirent position devant le sérail, le 5^e bataillon de la Légion syrienne fut consigné à la caserne. Ces mesures suffirent d'abord à maintenir le calme. A 20 heures cependant, tandis que l'escadron s'appêtait à regagner son quartier, on publia le résultat du scrutin : aucun candidat turc n'était élu, les députés arabes étaient réélus, l'émeute éclata.

Les Turcs attaquèrent dans sa maison l'arabe réélu Adali; il y eut des blessés. Le 1^{er} décembre, Mustafa aga Kousseiry, autre député, attaqué à son tour à son domicile, fut blessé ainsi que son fils; les Turcs se ruèrent sur les auto-

mitrailleuses auxquelles nous avons retiré les munitions; il y eut un tué, plusieurs blessés. Le colonel Merson, commandant la place d'Antioche, fit arrêter 23 agitateurs; le calme se rétablit.

Mais, de l'autre côté de la frontière, la presse entretenait l'émotion :

Le *Tan*, 3 décembre: Les tanks ouvrent le feu, l'armée française attaque le peuple à la baïonnette et massacre cinquante Turcs.

Le *Djumhuriyet* (officieux), 3 décembre: A la suite d'un complot des Français, l'armée française tire sur le peuple; il y a trois morts et cinquante blessés; les soldats français violent les femmes turques. Quand le sang des innocents coule, nous nous moquons de la S. D. N.

Le *Djumhuriyet*, 4 décembre : Autant nous aimons la paix, autant nous nous plaçons au jeu des armes.

Le *Karageuz*, 5 décembre: dénonce l'oppression inouïe à laquelle nous soumettons la population.

Le *Hemseri*, 7 décembre: Avec leurs canons et leurs mitrailleuses, les Français attaquent les Turcs du Hataï; ils en ont assassiné 5 et blessé 50; le peuple se réfugie dans les montagnes; nous nous trompons si nous prenons les Français pour des amis; si les criminels ne sont pas immédiatement punis, le peuple châtiara comme il convient ce crime perfide.



M. de Martel disposait alors dans le sandjak du bataillon de la Légion syrienne, d'une compagnie de tirailleurs algériens, de deux escadrons légers, une batterie d'artillerie de montagne. Ces effectifs eussent aisément mis fin à tout désordre si notre haut-commissaire ne les avait pas pratiquement désarmés, et s'il avait refusé l'entrée du sandjak au consul général de Turquie à Beyrouth et au consul de Turquie à Alep, arrivés à Antioche le 10 décembre avec le baron allemand Hülffen.

Le ministre turc Rüstü Aras conjugait avec leur propagande un discours que Radio-Stamboul transmet au Sandjak. Il réclamait la puni-

tion des « soldats assassins » du 10 décembre et affirmait qu'« une communauté turque ne serait jamais abandonnée à une puissance non turque ». Comme M. Viénot déclarait au même moment à Genève que « le Sandjak n'a aucune vocation pour mener une vie indépendante », la population ne vit plus d'issue que dans le rattachement à la Turquie et se confirma dans l'idée que nous le voulions nous-même. Pour donner plus de force, d'ailleurs, aux affirmations de M. Rüstü Aras, les troupes venues d'Alep en renfort pour les élections (une compagnie de tirailleurs, un escadron de cavalerie) reçurent l'ordre de quitter le Sandjak; notre évacuation commençait.



Des observateurs de la S. D. N. (MM. Hans Holstad, norvégien, ancien président de la Commission d'échange des populations turques et grecques, général Caron, néerlandais, colonel-brigadier de Wattenwyl, suisse) arrivèrent le 30 décembre à Stamboul, d'où ils gagnèrent, le 31, Alexandrette et Antioche. Les Tures

refusant de participer aux frais de leur mission (75.000 francs suisses) nous y pourvûmes seuls. A Korigan, les observateurs eurent la justification qu'« il n'existe aucun élément de discorde; Turcs, Arabes et Arméniens travaillent en parfait accord ». A Aktepe, le député de langue turque leur exprima « le désir de l'immense majorité de ses mandants turcophones de continuer à vivre en paix... dans le cadre politique actuel »; à Hadjilar, village le plus voisin de la frontière, la mission constata « combien factice est l'agitation provoquée par les extrémistes »; à Antioche enfin, où les émeutes avaient été le plus sanglantes, où les Kémalistes portaient leur plus grand effort, les Turcs même déclarèrent « ne pas demander le rattachement du territoire du sandjak à la Turquie ». Les observateurs constatèrent, par contre, la violation par les Turcs, de tombes arméniennes.¹

M. Atatürk annonça à nouveau l'entrée prochaine de son armée : « La Turquie

(1) Cf. dans *l'Illustration* du 13 février 1937 une photographie qui montre le général Caron signalant une tombe chrétienne mutilée au colonel de Wattenwyl.

est prête à mettre au défi le monde entier quand il s'agit de principes affectant son honneur; l'armée turque est prête à envahir la région qui fait l'objet du conflit ».¹ De conflit, il n'y en avait pas en vérité, puisque le Quai d'Orsay et notre Haut-commissariat acceptaient passivement toute affirmation et toute manœuvre turque. Comme chaque jour mieux habitués à ce bluff, les Arabes rieurs se bornaient à prodiguer leurs quolibets aux Turcs, *Radio-colonial* apporta le renfort français à M. Atatürk : 20 janvier 1937: « *A la suite de divergences de vues qui se sont manifestées au sujet de l'emploi de la langue turque que le gouvernement d'Ankara veut faire admettre comme la seule langue officielle du Sandjak, on craint que la Turquie, mal conseillée par l'Allemagne et l'Italie, ne fasse un coup d'éclat.* » L'Allemagne et l'Italie ne porteront la Turquie à ce coup d'éclat que le jour où elles se sentiront prêtes à l'appuyer de leur armée et, ce jour-là, un plus grand coup d'éclat se portera en Europe. Cependant la menace parut sérieuse, dès

(1) D'Istamboul à l'Agence *Central News*.

l'instant que nous y portions nous-mêmes créance, car chacun ne douta plus que nous nous substiturions nous-mêmes aux Italiens et aux Allemands pour appuyer militairement cette action militaire turque qui ne pouvait avoir de force sans appui européen. C'est ce que souhaitait M. Atatürk. Le chef du parti national syrien mit, pour nous éprouver, ses partisans à la disposition de M. de Martel qui les refusa. A Damas, à Homs, Hama, Alep, Deir-ez-Zor les souks se fermèrent; des manifestations turcophobes eurent lieu sous la neige à Damas (26 janvier); des discours devant la mosquée des Omeyyades, à Damas, appelèrent les Syriens aux armes contre le démembrement de la Syrie (28 janvier).

Le 21, le Conseil de la S. D. N. avait ouvert sa 96^e session. La France y consentit à la constitution du Sandjak en entité distincte, appelée à la pleine indépendance dans ses affaires intérieures, rattachée à l'Etat de Syrie pour la gestion de ses affaires extérieures. « Cet arrangement, dit M. Delbos, resserrera une fois de plus l'amitié franco-turque ». Les Turcs ne se satisfirent malheureusement pas de ce resserrement

de notre amitié, alors pourtant que pour obtenir notre adhésion à une indépendance du Sandjak, ils nous avaient promis de la considérer comme réglant la question. Leur appétit était seulement mieux aiguisé. Ils rouvrirent le combat. Le 31 janvier, manifestations belliqueuses turques commandées à l'allemande à Stamboul (100.000 manifestants), Ankara, Smyrne, Adana. Les 7 et 8 février, la radio turque, pas plus démentie qu'autrefois, fit savoir que M. Atatürk avait gagné le Q. G. de Konia, qu'il avait auparavant, durant quatre heures, à Eskichehir, pris avec le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères et le général Fauzi Tchakmak, chef d'état-major général, ses dispositions pour l'avance immédiate de ses troupes. La radio de Belgrade confirma cette nouvelle (même jour, 8 février, 21 heures). Nous avions cédé, et nous nous retrouvions au même point. Le 9, les magasins restèrent fermés, 2.500 Turcs manifestèrent, environ midi, à Alexandrette et Antioche, l'exode des Arabes, des Turcs non kémalistes et des Arméniens commença (116 familles). Le 10, à Rihanié, les Turcs attaquè-

rent les Arabes, un gendarme fut tué, mais le 11, 25.000 citadins et villageois non kémalistes manifestèrent au cri de Vive la France, Vive la Syrie! La police les chargea, fit des blessés. Les Turcs prétendirent leur opposer le lendemain, à Antioche, un défilé monstre qui ne sut même pas se rassembler sous la pluie: malgré la propagande jointe, turque, italienne, allemande et française, malgré la corruption, malgré la terreur du lendemain, malgré l'affirmation chaque jour plus évidente de notre politique non française, non mandataire, mais proturque, les Arabes s'affirmaient en nombre dix fois supérieur aux Kémalistes; ils se joignaient aux Arméniens pour acclamer la France qui les abandonne. Puissance des sentiments que les Turcs inspirent!



Le 25 février, un comité d'experts chargé par la S. D. N. d'établir les textes qui régleront la situation particulière des habitants du Sandjak à la suite de notre acceptation de son indépendance, MM. Robert de Caix, Numan

Menemençiolou, Bourquin (belge), un Anglais et un Néerlandais, ouvrait ses travaux par le dépôt que M. Menemençiolou lui fit d'un statut fondamental. Ce statut accordait le droit de vote dès l'âge de 18 ans aux femmes comme aux hommes. Les experts trouvèrent la chose délicate et s'ajournèrent. Ils ne se réunirent plus que pour assister au refus des Turcs d'accepter aucune modification à leur texte qui rendait par ailleurs impossible le maintien d'une souveraineté syrienne, même nominale, sur le Sandjak; le 15 mai, ils déclarèrent leurs travaux terminés et adressèrent au Conseil des rapports et des projets que M. Sandler, suédois, eut à rapporter.



La France n'opposait aucune barrière à l'entrée d'armes et de brigands turcs dans le Sandjak. Ces brigands avaient la double mission d'entretenir le désordre et de se faire inscrire comme turcs sur les listes de recensement électoral. Le ministre de l'Intérieur de Turquie se rendit à la frontière pour inspec-

ter ces bandes et leur préciser ses consignes. Il rendit compte de son inspection, le 7 avril, à la Grande Assemblée d'Ankara. Des députés l'interpellèrent. Ils reprochaient aux gouvernements français et syrien « d'encourager par leur attitude » la formation de ces mêmes bandes armées qu'ils nous expédiaient. L'interpellation, qui avait pour objet de justifier les mobilisations turques, permit au ministre de répondre que « le cabinet a pris toutes les mesures nécessaires sur la frontière turco-syrienne, une division à effectifs renforcés par des réservistes y stationne ». Son état-major était à Killis.

II

Le 29 mai (1937), le Conseil de la S. D. N. approuva, sur le rapport de M. Sandler, le nouveau texte, provisoirement définitif ou définitivement provisoire, qui est le présent accord d'Alexandrette.¹ « Le règlement de l'affaire

(1) Promulgué par décret du 22 juillet 1937 publié au *Journal Officiel* de la République française, le 7 septembre 1937.

du sandjak d'Alexandrette, dit M. Yvon Delbos aux journalistes, lie aujourd'hui la Turquie pour le maintien de la paix en Proche-Orient ». Pour la mieux maintenir, les Turcs accrurent de deux bataillons les effectifs qu'ils massaient à Killis.

Le Sandjak est appelé au bénéfice d'un statut international encore inédit, APRÈS LA FIN DE NOTRE MANDAT EN SYRIE. La France et la Turquie garantiront alors son intégrité territoriale. Dans le cas où cette intégrité viendrait à être menacée, elles pourront saisir, conjointement ou séparément, le Conseil de la S. D. N. et elles se concerteront sur les mesures à prendre dès avant l'intervention du Conseil. Si une menace d'agression ou une attaque quelconque contre le territoire du Sandjak impose des mesures d'urgence, la France et la Turquie pareront à cette menace par tous les moyens appropriés. Les états-majors français et turc se tiendront en contact pour définir et préparer les mesures qui assureront éventuellement l'exécution des obligations qui leur incombent.

La France et la Turquie reconnaissent comme définitive la frontière entre la Tur-

quie et la Syrie telle que le protocole final d'abornement signé à Alep, le 3 mai 1930, l'a fixée. Elles en garantissent l'inviolabilité et s'engagent à interdire, tant en territoire ture qu'en territoire syrien, la préparation et la perpétration d'actes dirigés contre le régime ou la sécurité de l'autre partie. Le jour où, par suite d'une décision de la S. D. N., la responsabilité des relations extérieures de la Syrie sera transférée au seul gouvernement syrien, la France continuera à garantir la frontière turco-syrienne aussi longtemps que subsisteront des rapports particuliers entre la France et la Syrie; les deux signataires acceptent par avance l'adhésion que le gouvernement syrien donnera à cet accord.

Une déclaration commune, un protocole et un échange de lettres complètent le document.

La déclaration¹ constate la communauté des politiques française et turque en ce qui touche le maintien du statut territorial établi par le traité de Lausanne, l'affermissement de la paix, la collaboration à cette fin au sein de

(1) *Le Temps*, 1^{er} juin.

la S. D. N., et le renforcement de la sécurité en Méditerranée orientale.

S'inspirant de ces principes, les deux gouvernements s'engagent réciproquement à respecter l'intégrité du territoire syrien et libanais, et marquent leur accord pour favoriser l'émancipation de la Syrie et du Liban.

Le protocole précise les intentions des parties en ce qui touche le transfert à la Syrie, lors de son admission à la S. D. N., des diverses obligations résultant des accords conclus en son nom ou pour son compte par la France.

L'échange de lettres règle la question des optants pendante depuis longtemps entre la Turquie et les Etats sous notre mandat.

Les Turcs avaient demandé que de nouvelles élections eussent lieu à bref délai, sous le contrôle d'une commission de la S. D. N.



Cet accord paraît d'abord bien convenable. Mais il succédait à notre acceptation de l'indépendance du Sandjak pour les questions inté-

rieures, ce qui laissait prévoir le sens du statut spécial dont celui-ci serait doté « à la fin de notre mandat en Syrie »; et les Arabes se demandèrent qui l'on dupait avec une garantie d'intégrité territoriale souscrite par la France et la Turquie, lorsque, seule dans le monde, l'une des deux garantes, la Turquie, menaçait cette intégrité.

Les non-turcophones et les turcophones non kémalistes de la région (environ 80 p. 100 de la population) n'avaient pas attendu les signatures pour exprimer leur indignation. La grève totale, étendue à tous les commerces, fut décrétée le 21 mai; la vie publique parut comme éteinte. Le 22, les Arabes alaouites invitèrent les chrétiens à assister à la prière avec eux à la mosquée. Le 27, le texte connu dans son ensemble, déclencha la joie kémaliste à laquelle répondit le deuil arménien et arabe. Les chefs des communautés arabes, arméniennes, tcherkesses, kurdes, câblèrent à Beyrouth et à Genève. Le 2 juin, la chambre syrienne vota debout et à l'unanimité, cette motion :

« La Chambre, y compris les députés d'Alexandrette qui représentent réellement ce

sandjak, fermement attachée au Pacte national et à l'article 1^{er} de la Constitution syrienne qui prévoit que la Syrie est une nation souveraine dont aucune parcelle du territoire ne peut être cédée, et à l'article 2 de la même constitution d'après lequel la Syrie est une entité politique indivisible, et attendu que le traité franco-syrien fait à la France une obligation de défendre l'intégrité du territoire syrien dont Alexandrette n'est qu'une partie, déclare que toute tentative qui tendrait à soustraire à la souveraineté syrienne une partie des territoires syriens constituerait une violation non équivoque d'une constitution approuvée par la S. D. N. elle-même et d'un traité dont l'encre n'est pas encore sèche. »

Fakri bey Baroudi ajouta que « soixante-dix millions d'Arabes sont prêts à appuyer les revendications de la Syrie »; le docteur Chechakli, que la Syrie saurait « attendre 44 ans et même davantage, pour reprendre non seulement Alexandrette, mais tous les territoires syriens jusqu'à la frontière naturelle du Taurus »: ces territoires sont la Cilicie.

La grève fut générale le lendemain dans

toute la Syrie; le 4, une bagarre fit des blessés à Antioche, une autre, le 5, huit blessés à Kabbiaz.

En septembre, poussant ses avantages, Ankara commença une offensive économique contre le Sandjak et contre Alep. Les entreprises turques eurent ordre de n'employer plus que des Turcs, les banques turques à conseillers allemands ou italiens multiplièrent leurs comptoirs, refusèrent tous crédits aux non-kémalistes inscrits au comité de la Défense du Hataï, à la Maison du Peuple ou au Spor Klübü. Elles entreprirent, avec des moyens de banque, de ruiner le commerce arabe, d'empêcher toute relation commerciale avec la Syrie, avec Alep en particulier.

La banlieue d'Alep touche à l'actuelle frontière turque; elle compte un nombre important de turcophones, mais la ville même, cité la plus peuplée du Levant, est proprement arabe; peu y comprennent le turc. Les Turcs ont toujours recherché l'amitié des Alépins. Ils leur témoignèrent leur tendresse de façon alimentaire pendant la guerre. Tandis qu'ils

organisaient, au Liban et en Syrie l'épouvantable famine que chacun sait, ils ravitaillèrent Alep qui ainsi, hors du sucre, ne manqua de rien. Ces souvenirs n'ont pas détourné les Alépins, à la fin de la guerre, de demander unanimement le mandat français. Depuis lors, 20.000 Arméniens, réfugiés de Cilicie, ont porté à 60.000 la colonie arménienne d'Alep où ils accrurent d'autant l'élément français.

Mais déjà l'accord d'Angora attenta à la prospérité de la cité. Les exportations d'Alep vers la mer provenaient pour plus de 60 p. 100 de l'arrière-pays que l'accord a rejeté en territoire turc. La seule industrie du savon exportait, en 1913, 1.400.000 kgs d'Alep sur Ourfa, Diarbekir, Kharpout, Erzeroum, Deir-ez-Zor, Mossoul et Bagdad. Ces villes, arrachées à la Syrie par la nouvelle frontière, envoyèrent désormais leurs produits vers Mersine devenue turque. La Mésopotamie et la vallée de l'Oronte expédiaient les leurs par Homs et Tripoli, Damas les siens par Beyrouth. Alep dut se satisfaire de sa seule industrie et le port d'Alexandrette du seul débit d'Antioche et d'Alep avec la Djezireh: 30 p. 100 de son trafic

d'avant guerre. La frontière plaçait de même en territoire turc les sources qui alimentent Alep en eau et les chutes qui eussent pu actionner l'industrie alépine. Les Turcs enfin, malgré les suppliques désespérées du général Gouraud et ses offres de compensations, établirent devant Alep un mur douanier et le cloturèrent avec une extrême sévérité. Ils asphixièrent Alep. Les blés, les produits maraîchers, le bétail n'y entrent plus de l'Anatolie. Alep a faim. Nos officiers de renseignements doivent, en ces jours où l'univers souffre de la pléthore des produits, secourir les malheureux qui tombent dans les rues et dont la faim raidit les membres. On tait ces choses, nul n'en instruit les Français. Le blocus réclamait un autre mur devant Alexandrette pour être complet. Lorsqu'enfin Alexandrette échappant à son tour à Alep et à la Djezireh, la détresse de ces lieux sera parvenue à son comble, les Turcs alors rouvriront leur frontière, rendront son oxygène à Alep, le pain aux habitants et, sans doute, ou du moins ils l'escomptent, ceux-ci opposeront leur aisance retrouvée, bienfait des Turcs, au malheur qu'ils

connurent sous la protection des Français; ils renieront la France et appelleront la Turquie. Un groupement arabe, dit « national », s'efforce de parer à cette manœuvre; il n'apparaît pas que nous lui portions une aide; un attentat contre un de ses membres fit, en septembre 1937, un mort et 34 blessés.

Parallèlement à ces agissements, les Turcs continuaient d'introduire en fraude, dans le Sandjak, de futurs et fallacieux électeurs, jusqu'à atteindre au mois de mai 1938, selon le général Brémont, le nombre de 25.000 (Acad. des Sciences coloniales, séance du 2 juin 1938). La commission de contrôle de la S. D. N. chargée d'assurer la sincérité des nouvelles élections demandées par les Turcs (Reid anglais, Secrétan suisse, Lagrange belge, van der Mandere hollandais, Reimers norvégien), arriva à Alexandrette. M. Menemençioğlu, sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux Affaires étrangères de Turquie, alla, quant à lui, à Beyrouth (10 novembre). Il réunit les journalistes et, sans se soucier de la clause qui reporte l'entrée en application de l'accord du Sandjak à la fin de notre mandat sur la Syrie, il annonça que l'ac-

cord entrerait automatiquement en vigueur le 29 du même mois.

Ce n'était pas possible. Le régime du mandat, pendant lequel il est stipulé, de par la volonté du Conseil et au corps même de l'acte, que l'accord ne peut entrer en vigueur, ne doit prendre fin que lors de l'admission de la Syrie et du Liban à la S. D. N.¹ ; cette admission ne peut, dans le cas le plus favorable, être prononcée qu'après la ratification du traité franco-syrien par le Parlement français. Or cette ratification ne pouvait être accomplie le 29 novembre ; elle était bien incertaine, il paraît même heureusement qu'elle sera refusée.

M. Menemençioğlu avait pourtant raison. Devant les menaces chaque jour plus précises de l'Allemagne, M. Bonnet, dans l'espoir de détacher la Turquie de son alliée, ne trouvait jamais cadeau assez beau à lui offrir. Puisque

(1) M. Sandler, rapporteur nommé par le Conseil de la S. D. N., avait d'ailleurs expressément dit au paragraphe 5 de son rapport : « Je proposerai (pour date d'entrée en vigueur du Statut et de la Loi fondamentale du Sandjak, c'est-à-dire de l'accord du 29 mai) la date du 29 novembre 1937, sous réserve, cependant, qu'à cette date, les traités prévus au paragraphe 7 des principes fondamentaux de la résolution du Conseil du 27 janvier 1937 seront entrés en vigueur. »

le don de la Cilicie n'avait pas suffi, la clé de la maison, Alexandrette et Antioche seraient d'autres backchiches et on ne les donnerait jamais trop vite. Ainsi M. Caillaux donna-t-il des territoires africains à Guillaume II, ainsi M. Viviani eut-il pu lui donner Verdun et Reims en juillet 1914, ainsi M. Laval donna-t-il d'autres immensités africaines et le commandement du détroit de Perim à Mussolini, sans que c'eût pu être ou que ce fut avec plus de profit que d'honneur. M. Bonnet passa outre aux restrictions apportées prudemment par la S. D. N. Il viola l'accord en l'appliquant incontinent et l'aggrava. Le mohafez (préfet) d'Alexandrette en donna lecture devant les notables, puis le drapeau turc fut élevé sur le Sandjak au jour que M. Menemençioğlu avait fixé, le tout comme si la S. D. N. et notre signature l'eussent permis. Autre faute. L'accord ne prévoit aucunement et ne pouvait prévoir la substitution du drapeau turc au drapeau syrien, puisqu'une fiction laissait la souveraineté nominale sur le Sandjak à la Syrie. Les Arabes protestèrent. Nous emprisonnâmes leur chef et fermâmes leur cercle: coût deux morts

et des blessés. Le Parlement syrien renouvela sa protestation du 31 mai; M. Saadallah bey Djabri, président du Conseil, déclara que bientôt « seul le drapeau syrien flotterait sur le ciel arabe d'Alexandrette » : jamais les Arabes n'abdiquent la dignité. Le dictateur Atatürk dénonça, en représailles, le traité d'amitié turco-syrien conclu en mai 1926.



Au début de décembre, M. Baldur v. Schirach, chef des jeunesses hitlériennes, se rendit à Ankara. Il hésita à aller à Antioche; mais il fit séjour à l'hôtel *Orient Palace*, à Damas, avec un état-major d'une quinzaine d'Allemands, et comme si nous avions déjà quitté la Syrie, il résuma ainsi aux journalistes l'objet de son voyage :

Créer de nouvelles écoles allemandes;

Former des groupes de jeunes, issus de ces écoles et soumis aux disciplines allemandes;

Intensifier la propagande allemande au Levant;

Propager les doctrines racistes en Orient (un

projet de loi déposé à la Grande Assemblée d'Ankara dès le début de novembre précédent tendait déjà à interdire la Turquie aux Juifs) ;¹

Soumettre tous les établissements allemands au Levant au contrôle du Reich.

Après sa visite à Ankara :

Le *Tan*, 7 janvier: A Genève, la Commission des mandats est l'instrument des machinations odieuses des agents français du Sandjak, décidés à violer les droits de la majorité turque lors des élections.

Le *Kurun*, 7 janvier: La S. D. N. sera-t-elle victime des intrigues du Quai d'Orsay dont les agents dans le Sandjak exercent toutes les pressions possibles à l'égard des Turcs?

Le *Djumhuriyet*, 12 janvier: Depuis que la situation intérieure en France est trouble, ce pays a perdu l'hégémonie militaire et politique qu'il détenait en Europe.

Depuis sa visite également, la section arabe

(1) Les Juifs souffrent comme les Catholiques du nationalisme raciste de M. Atatürk. Le rapport présenté le 2 novembre 1932 au Comité central de l'Alliance Universelle enregistre l'agonie de leurs écoles si dévouées à la propagation de notre langue.

du ministère de la propagande à Berlin a été renforcée par les soins de M. Funk; des films allemands, des ouvrages de propagande sont expédiés et distribués gratuitement, de nouveaux agents allemands sont venus en Syrie; ils y ont pris contact avec les agents italiens et les hommes politiques connus pour leur opposition à la France et à l'Angleterre; ils « étudient les moyens de gêner l'action politique de ces deux pays »; le consulat turc d'Alep assure leur liaison avec Ankara :

Les Echos de Syrie: « Depuis le jour où M. Baldur von Schirach profila sa silhouette... un club, qui s'intitule *arabe*, s'est installé dans un immeuble des plus reluisants, meublé avec un luxe frappant qui ne cadre nullement avec les moyens de ses fondateurs. Il n'a jamais pu justifier les sources de son installation et de son entretien. Des émissaires font la navette entre Damas et Berlin, et on constate, dans certains journaux syriens, une publicité commerciale, dont les « surfaces » sont pour le moins en disproportion avec les besoins du marché de Damas. Enfin une grande agence de presse berlinoise envoie gratuitement à certains

journaux de Damas, par les moyens les plus rapides et les plus commodes, des nouvelles appropriées. »



Le Conseil de la S. D. N., réuni du 7 au 19 mars 1938, adopta, sans le modifier, un contre-projet de règlement électoral opposé par les Turcs au projet de la Commission de la S. D. N. Les élections doivent se faire en deux phases: vote d'abord pour l'inscription dans un registre de communauté, vote ensuite pour l'élection d'un député au sein de la communauté choisie. L'article 10 de la loi fondamentale précise que « le nombre d'électeurs inscrits comme appartenant à une même communauté détermine le nombre de députés et le nombre d'électeurs du second degré qui seront attribués à cette communauté pour l'ensemble du Sandjak ». « Quel que soit le résultat de cette opération, il est assuré à chaque communauté un nombre minimum de députés ainsi fixés » : Turcs 8, Alaouites 6, Arabes 2, Arméniens 2, Grecs-orthodoxes 1, le total des députés devant être de 40. Ainsi le premier vote com-

mande le second, il est l'acte décisif de toute l'opération électorale et constitue à lui seul le plébiscite.

La Commission de la S. D. N. avait préconisé l'inscription des électeurs dans les listes des communautés d'après les documents officiels et les circonstances de fait. Mais les Turcs pensaient bien s'être acquis des conversions. M. Suad Davas, leur ambassadeur à Paris, avait de plus obtenu de M. Bonnet cet engagement assez surprenant, contraire aux droits naturels des hommes, contraire aux principes sur lesquels repose l'idée même du suffrage: assurer et proclamer, quels que soient les sentiments exprimés des électeurs, l'élection de 22 députés turcs sur les 40 qui devaient former la représentation du Sandjak. Pour faciliter ce fait du prince, pour aider aux reniements, permettre à la propagande de porter ses effets, la Turquie proposait, la France agréa, la S. D. N. décida que tout électeur aurait le choix de requérir son inscription dans la communauté de son choix, sans être lié par la réalité ethnique. Le *Djumhuriyet* fit état sans plus attendre de la grande majo-

rité que les Turcs ne pourraient plus manquer d'obtenir; il conclut par l'affirmation que la Turquie voulait pour Alexandrette un régime turc et que ce régime serait obtenu par tous les moyens.



Les observateurs de la S. D. N. se bornaient à vérifier matériellement la communauté dans laquelle les électeurs se portaient; Ils ne s'informaient pas des circonstances qui avaient pu influencer la détermination des électeurs. Résultat que les Turcs n'avaient pas prévu, le mode d'inscription sollicité par eux-mêmes divisait le Sandjak, sans équivoque possible, en deux camps bien délimités, les pro-turcs et les anti-turcs et les votes s'avéraient dès le premier jour, défavorables aux Turcs. Les Alaouites, dont les Turcs avaient escompté plus de 30 p. 100 des voix ne leur en donnaient pas plus de 2 p. 100. On pouvait prévoir, au total, que la communauté turque grouperait au maximum 40 p. 100 des électeurs selon *le Temps* (20 juin 1938) dont les sentiments ne se cachent pas d'être turcophiles, 35 p. 100 selon

le général Brémond (Acad. des Sciences coloniales, 2 juin 1938). Les efforts joints de la Turquie et de la France avaient échoué; les élus turcs ne dépasseraient pas le nombre de 13, le peuple, dans sa majorité de 60 à 65 p. 100, répudiait la Turquie et l'Accord du même coup.

Notre devoir semblait simple. Nous devions laisser s'achever les élections, en proclamer loyalement les résultats, les signifier à la S. D. N. et à la Turquie, et respectant une volonté populaire pour la seconde fois si nettement exprimée, précipiter l'Accord dans une oubliette et nous remettre au travail sur des données plus équitables.

Mais les Turcs alors refusèrent le jeu. Ils nous firent suspendre des élections qui les décevaient. Ils multiplièrent si bien les désordres que nous eûmes prétexte pour proclamer l'état de siège (3 juin). Cette mesure offrait à M. de Martel l'avantage de relever de leurs fonctions les deux honnêtes hommes. M. Garreau et le capitaine Quéru qui n'avaient pas su frauder les élections, et de confier les pouvoirs à l'armée; ceux-ci sont assurés par

le brillant lieutenant de tcherkesses, devenu pour la circonstance le très jeune Lt-colonel Collet, lieutenant-colonel à titre temporaire, pour la durée des opérations électorales et dont la promotion sera régularisée si « les 22 Turcs » sont élus. Les inscriptions furent suspendues pour cinq jours. Le colonel Collet se mit à l'œuvre. Les Turcs nous jetèrent d'autres injures :

Le *Djumhuriyet*: On ne peut arracher à la France un droit que d'une manière, par la force et par le fait accompli: voici la cause du Hataï.

Le *Djumhuriyet* (sous la signature du secrétaire de la rédaction) : La France n'entend que le langage de Hitler. En continuant à agir ainsi, la France oblige la Turquie à lui parler comme l'Allemagne.

Le *Son Posta* (sous la signature de Muheddin Birgen) : Les Turcs qui, naguère ont balayé et chassé des monts du Taurus (*de la Cilicie*) ceux qui, effrontément, avaient occupé les territoires d'autrui, pourraient au besoin expurger les montagnes de l'Amanus.

Le *Yeni Sabah* (sous la signature de Yousouf Zia) : Que le Hataï ne s'inquiète pas. Les baves lancées par la bouche du radio de Beyrouth ne peuvent atteindre même les fragments de boue des bords de la Sakaria séchés sous la botte de l'Atatürk.

Par câble d'Antioche, publié par ordre par toute la presse turque : « Des gendarmes à cheval et des gardes armés parcourent les rues (d'Antioche) le fouet à la main. »

M. Rüstü Aras, ministre des Affaires étrangères de Turquie annonça à nouveau, à la tribune du Parlement d'Ankara, l'invasion prochaine du Sandjak. La *Correspondance d'Orient*¹ signala la recrudescence des propagandes russe, allemande et italienne. M. de Martel, sur une injonction d'Ankara, ordonna au service des P. T. T. qui refusaient jusqu'alors les lettres postées pour Alexandrette avec la mention « Hataï » de les accepter désormais.

(1) Mars 1938: *Tour d'horizon en Syrie*.



Cependant la conférence franco-turque d'état-major prévue par l'accord, travaillait dans le mystère à Ankara, sous la présidence du général Huntziger. On attendait un communiqué avec angoisse. Les conversations portèrent sur les stipulations militaires qui prévoient des garanties d'intégrité pour les frontières du Sandjak. Le général Huntziger eut un instant l'espoir, il eut la quasi certitude de pouvoir conserver à la Syrie et à la France les territoires au sud de la ligne d'Antioche, en particulier le Djebel Moussa: M. de Martel le désavoua.

Le 12 juin, une délégation militaire turque dirigée par le général Gunduz arriva en grande pompe à Antioche pour continuer ces conversations. Sa présence exalta les Turcs. Ceux-ci provoquèrent une bagarre, le 24, à Djeidé: 2 Turcs tués, 2 gendarmes blessés. Nos troupes ne purent intervenir; leurs effectifs ne le permettaient plus car M. Bonnet avait pris envers M. Şuad Davas l'engagement verbal, non minuté, de ne maintenir dans le Sandjak, pendant

les élections, qu'un bataillon et un avion d'observation. Il ne croyait pas même utile de prolonger le séjour en Orient de l'escadre de la Méditerranée qui rentra de croisière, le 1^{er} juillet, à Toulon.

A la fin du mois de juin, les observateurs de la S. D. N., « estimant que les mesures prises par les autorités mandataires (françaises) n'assuraient pas aux citoyens du Sandjak une liberté de vote absolue », décidèrent, en protestation contre la promesse des « 22 » et les actes du Lt-colonel Collet, de mettre fin à leurs travaux, et rentrèrent à Genève. Pour la première fois dans notre histoire, la loyauté de la France se voit déniée par des juges qualifiés de nations libres; pour la première fois nos procédés électoraux sont assimilés à ceux des Allemands, des Italiens ou des Mexicains. Les opérations électorales furent suspendues à nouveau. Au reste, les inscriptions en cours demeuraient, lors du départ des observateurs, aussi défavorables aux Turcs que précédemment; il « paraissait » certain que les Turcs ne pourraient rallier les 55/100 des voix qui devaient leur permettre d'obtenir leurs 22 députés.

Le 3 juillet, ayant achevé de donner ses instructions à ses agents et de préparer un soulèvement éventuel de la population turque, la mission du général Gunduz rentrait enfin chez elle. Elle laissait cependant dans le Sandjak le colonel Fauzi Mandjug pour contrôler le colonel Collet. Elle laissait aussi un nouveau document: la convention conclue avec le général Huntziger et qui déterminait « les conditions de la collaboration militaire qui s'établira dans le Sandjak sur la base de la parité des effectifs sitôt signé le traité d'amitié et de consultation entre la Turquie et la France ». C'est donc dans le Sandjak même que les Turcs allaient garantir son intégrité territoriale.

Le traité d'amitié franco-turc fut paraphé à Ankara le 5 juillet. M. Djavad Acikalin, représentant extraordinaire de M. Atatürk prit son poste à Antioche et la convention militaire entra en exécution. Elle prévoit une occupation symbolique franco-turque de 5.000 hommes par parties égales: 2.500 Turcs, 2.500 Français. Un premier détachement turc, constitué d'un bataillon, une batterie, un peloton de lanciers prit ses cantonnements à Alexan-

drette le jour-même, à 12 h. 15; d'autres formations prirent quartier à Antioche, Kirik-Khan, Beylan, Batra-Khan et Aktepe. Pour cette « visite d'amitié », elles chantaient la Marche du Hataï :

Nous entrâmes au Hataï
Par la force, par la force
Jamais ne le quitterons
Jamais ne le quitterons

Nous voulons plutôt mourir
Nous sommes faits pour mourir
Nous sommes faits pour tuer
Pour pendre, pour enterrer

Pour pendre...
Ha! Ha! Ha! Ha! Ha!

Les forces françaises comprennent un bataillon de tirailleurs marocains, un bataillon de tirailleurs tunisiens, un bataillon de tirailleurs sénégalais (commandant Moutet), une compagnie et deux escadrons de garde sandjakienne, 1+1 batterie, 1+1 peloton d'automitrailleuses qui ont pris position à Daphné et à Rihanié,

une batterie de 75 porté à Antioche. Depuis lors, tandis que nos forces restent à leurs effectifs, des forces turques formées d'éléments divers entre autres du 48^e régiment ture d'infanterie de montagne à 600 hommes, (colonel Choucri bey) semblent avoir élevé les leurs à 6.000 hommes.

Le 14, jour de notre fête nationale, un détachement turc prit part à la revue.

L'armée turque mal habillée, assez mal nourrie, impayée, fait sur nos hommes pauvre effet; elle justifie cette impression de bluff que les menaces de M. Atatürk laissaient aux populations. Les officiers turcs n'ont pas perdu l'habitude de cravacher les habitants et de les rançonner.



Le Lt-colonel Collet et M. Acikalin, se voyant affranchis de tout contrôle, s'accordèrent pour fixer au 22 juillet la reprise des opérations électorales. Ils annulèrent les travaux de la Commission de la S. D. N. Ils ouvrirent une nouvelle fois les inscriptions, assurèrent conjointement leur « sincérité »,

les clôturèrent le 1^{er} août. Ils ont proclamé ces résultats qui leur donnent toute satisfaction :

Turcs: 22 députés (pour 85.242 habitants) ;

Arabes alaouites: 9 (pour 62.123 h.) ;

Arabes sunnites: 2 (pour 22.461 h.) ;

Arméniens: 5 (pour 28.857 h.) ;

Grecs orthodoxes: 2 (pour 21.000 h.).

Nul ne se présentant contre leurs candidats officiels, ils ont proclamé ceux-ci élus.

Ils convoquèrent cette Chambre pour le vendredi 2 septembre, à l'effet d'élire à l'unanimité, pour président Abdul Ghani Turkman, président de la sinistre Maison du Peuple d'Antioche et pour vice-présidents Saadeddine Marouf et Wedi Munir. M. Atatürk nomma président d'Etat son ami Taïfour Seukman, député de Brousse à la Grande Assemblée nationale d'Ankara; ce dernier était arrivé à Antioche le 25 août.

Des casernes, dont les plans avaient été étudiés par avance, sortent déjà de terre; des casemates, des plateformes bétonnées se découvrent. La « turquisation » s'accélère. « Les 18 » non-turcs nommés députés jugent inutile

de siéger. Les fonctionnaires qui n'avaient pas adhéré à la Maison du Peuple ou qui nous avaient jadis marqué leur sympathie ont été destitués, tous le même jour; des Turcs, envoyés de Turquie, les ont remplacés. M. Atatürk a conclu, pour submerger les éléments arabes, arméniens et kurdes, un accord avec les communautés turques de Roumanie¹; l'immigration commencera par les Turcs de la Dobroudja qui seront établis dans le Sandjak dès cet hiver.

Le dimanche 25 septembre, le poste d'une caserne turque insultait à Antioche le lieutenant Chabot, un sergent turc levait la main sur lui et l'abattait à coups de revolver. En vain un officier supérieur turc s'offrait généreusement pour une transfusion du sang, le lieutenant Chabot mourait dans la soirée.

Déjà les « 22 » ont aboli la désignation de « Sandjak d'Alexandrette », rendu officielle celle de « Hataï », avec l'approbation de M. Kieffer, délégué de M. de Martel. Il reste à M. Acikalin et à M. le Lt-colonel Collet d'ob-

(1) D'Ankara à l'*Orient Arabe* (Le Caire, 4 septembre 1938).

tenir d'eux, au plus tôt, la motion qui sollicitera de la S. D. N. son transfert définitif et en toute souveraineté à la Turquie. Ils l'obtiendront sans peine. La S. D. N. ratifiera un vœu si unanime. MM. de Martel et Collet, Atatürk et Acikalin, Staline et Hitler reporteront leur sollicitude sur Alep, la Djezireh, le reste de la Syrie; ils y répèteront leur manœuvre avec le même succès, ils la répètent déjà :

Le Djumhuriyet (organe de M. Atatürk) : La politique abjecte suivie par les impérialistes français n'est pas seulement un outrage au turquisme; elle constitue aussi un défi lancé à la face de l'humanité.

« Un Etat vorace, dissimulant ses dents de fauve sous une physionomie souriante, telle est cette France à l'amitié de laquelle nous voulions, dans notre sincère naïveté, attacher de la valeur.

« S'est-on jamais posé cette question : Pourquoi la France tient-elle à ce point à la Syrie? Serait-ce là une région fertile, immensément riche, dont elle tire le plus clair de ses ressources? On ne pourrait le soutenir et chacun

sait, d'autre part, que l'occupation de la Syrie a coûté cher à la puissance mandataire. Pourquoi alors cette insistance à ne pas vouloir lâcher prise? Simplement parce que la mentalité impérialiste, profondément ancrée dans les cerveaux des dirigeants français, les a obstrués au point de crier: Au fou!

« C'est inné chez eux; ils veulent coloniser... Ils veulent dominer quelque part puisqu'il leur est impossible de se faire obéir en France même.

« Défi grotesque lancé en plein siècle de civilisation à la face de l'humanité. »

A la fin du mois de septembre 1938, une perquisition dans une maison du quartier Zoukat el Blatt, à Beyrouth, nous éclaire sur les manœuvres turques qui doivent nous chasser de toute la Syrie et du Liban, tandis qu'Antoun Saadé, leader du parti populaire syrien s'accorde à Berlin avec ses maîtres nazis pour provoquer les troubles qui seconderont les vues des Turcs.



Une note, datée du 2 juillet, émanant de M. de Martel et publiée par les journaux de France, de Syrie et de Turquie, a dépeint l'enthousiasme du public quand le drapeau français fut abaissé et le drapeau turc hissé :

« ...Les habitants préparent pour l'arrivée des troupes turques une réception grandiose. Dans les principaux quartiers de la ville ont été élevés des arcs de triomphe fleuris et décorés du buste d'Atatürk. Les façades des magasins sont ornées de fleurs et de tapis. Des guirlandes sont tendues au travers des rues. A tout instant, des attroupements se forment pour manifester par des cris et des applaudissements le contentement de l'heureuse issue des conversations et acclamer les négociateurs... »

La note ajoute il est vrai : « Cependant des familles protestataires ont décidé de partir et ont quitté le Sandjak définitivement, après avoir liquidé leurs terres et en emportant leur avoir. »

C'est l'exode, commencé d'ailleurs depuis le

9 février et dont l'évacuation de la Cilicie, en 1922, nous a déjà offert le spectacle. Les chiffres des rattachements aux communautés indiquent la proportion théorique de ces familles protestataires: 65 p. 100. Mais des 35 p. 100 qui se sont inscrits sur les listes turques, il faut déduire les Turcs anti-kémalistes, ceux qui répudient toute dictature, serait-elle athée. Et ces chiffres même s'établissent après le départ des premiers protestataires et que M. le Lt-colonel Collet eut toléré cette invasion de brigands turcs destinés à fausser les élections, intrus dont, le 2 juin déjà, le général Brémont évaluait le nombre à 25.000. Le vrai chiffre des protestataires doit donc avoisiner les 80 p. 100 de la population. Six mille fellahs arabes de l'Amouk s'étaient retirés dès le 8 août sur Harim et Idlib; les contrées à l'est du lac d'Antioche avaient vu partir la moitié de leur population arabe sédentaire. Les chrétiens vont à Alep, à Beyrouth, à Lattaquié. Tous achèveront leur émigration, car l'exemple de la Cilicie, de la Sarre, de l'Autriche sont pour eux un enseignement. A moins d'un cinquième des habitants du Sandjak, qui ont été, qui sont et seront nos

ennemis irréductibles, nous livrons les terres, les biens meubles et immeubles, les foyers ancestraux, les libertés et jusqu'à la vie même des quatre autres cinquièmes qui sont nos amis et dont nous étions institués les tuteurs.

La convention d'Alexandrette, l'occupation militaire du Sandjak par les Turcs, le traité « d'amitié » franco-turc ne semblent pas marquer le terme de ces tractations où nous donnons sans jamais recevoir, où nous courons après un mirage, où nous cherchons sans cesse ce que la nature même des Turcs leur interdit de nous accorder : la paix par la faiblesse. M. Davison, délégué du haut-commissaire à Alep et le commandant Bonnot, chef des services spéciaux, ont quitté, le 6 juillet, Beyrouth pour Ankara ; ils sont allés y préparer de nouveaux abandons. Un accord financier a, de plus, exonéré les Turcs de l'obligation, souscrite, en allègement déjà à une autre plus stricte, de payer la moitié des arrérages de leur dette dans une monnaie agréée par nous, seule garantie qui demeurât à la masse des souscripteurs français, de n'être pas payés un jour intégralement en chiffons de papier.

POSITION JURIDIQUE

La France, dit M. Rüstü Aras à Genève,¹ a reçu, en 1919, un mandat sur la Syrie. Mais quelle est la contrée dénommée Syrie? Quel en est l'aspect géographique, politique et juridique? — « Si la Syrie (telle que la Conférence de San-Remo l'a donnée en responsabilité à la France) englobait tous les territoires se trouvant à cette époque sous l'occupation de fait du gouvernement français, elle comprenait donc, en plus de la communauté syro-libanaise de langue arabe, celle de langue et de race turques de Cilicie. Si telle était la conclusion à tirer de l'Acte de San-Remo, il y a lieu de se demander comment, par un accord ultérieur de bon voisinage, la France a pu restituer à

(1) Discours de M. Rüstü Aras à Genève, le 14 décembre 1936, P. V. de la 95^e session extraordinaire du Conseil, 5^e année, pages 2 et 3.

la Turquie les territoires qui lui avaient été confiés en tant que mandataire. »

« Mais, continuait-il, si l'expression géographique « Syrie » n'avait pas une étendue aussi démesurément amplifiée, comment admettre que l'attribution du mandat, faite en 1920, puisse s'étendre jusqu'à des territoires au sort encore juridiquement indécis comme ceux du Sandjak d'Alexandrette? En réalité, sur ces territoires, aucune attribution de mandat n'a eu lieu de la part du Conseil suprême. »

D'ailleurs, tandis que le mandat institue les langues arabe et française comme langues officielles sur tous les territoires sous mandat, M. Franklin-Bouillon reconnut en 1921 le même privilège à la langue turque sur le Sandjak. L'eût-il pu faire, alors que la S. D. N. avait procédé à une énumération limitative des langues, qui ne comprenait pas la langue turque, si le Sandjak eut été sous mandat?

« Dans cette partie de son ancien territoire (le Sandjak) conditionnellement abandonnée, la Turquie ne voyait que des populations destinées à jouir d'un régime autonome dans le cadre de l'autorité française; elle n'avait à

aucun moment songé à admettre l'existence d'une entité politique syrienne au nom de laquelle la France prendrait possession d'une communauté turque pour la placer un jour définitivement sous le joug d'une communauté non turque. La charte du mandat élaborée en 1922 et mise en vigueur en 1923 ne peut s'étendre au territoire du Sandjak qui reste, après comme avant l'adoption de ce document, distinctement et conditionnellement placé sous la seule autorité du gouvernement de la République française.

« La charte du mandat ne parle pas du Sandjak; ce serait là une preuve suffisante de ce que je viens d'avancer. »

Enfin, concluait M. Aras, lorsque la France et la Turquie transformèrent, en 1923, en frontière politique la frontière militaire tracée à Angora en 1921, ce seul fait n'a pu donner à la France une responsabilité mandataire; la France s'est entremise entre le Sandjak et la Turquie bénévolement, et non comme mandataire puisqu'il résulte de l'exposé qu'elle n'a pas de mandat sur les communautés de langue turque, donc sur le Sandjak.

Au surplus, elle a reconnu tout ceci par l'article VII de l'accord d'Angora et pris à ce moment des engagements que la Turquie lui demande simplement de tenir.

En résumé, selon les Turcs, la France n'a jamais eu de mandat sur le Sandjak d'Alexandrette qui n'est pas nommé au corps de l'acte de San Remo. En donnant la Cilicie aux Turcs, elle a implicitement reconnu qu'elle n'avait pas sur elle de responsabilité mandataire, que donc la Cilicie n'appartenait pas à l'entité Syrie. Il en est de même du Sandjak d'Alexandrette. La Turquie, qui oublie sa défaite, n'a confié les Turcs du Sandjak qu'à la France et conditionnellement; elle peut les lui retirer si la France prétend les repasser à la Syrie et la France peut les restituer à la Turquie sans plus de scrupules qu'elle lui donna la Cilicie. On en revient toujours à l'accord d'Angora: nos actes nous suivent.



Ces arguments sont sans force.

L'ambassadeur de Turquie à Paris les a tous démentis lui-même quand, le 10 octobre 1936,

il écrivit à notre ministre des Affaires étrangères :

« En effet, dès la fin de la guerre, la France a assumé un mandat sur l'ensemble de l'entité géographique que représentent les territoires détachés de l'ancien Empire ottoman et placés sous son autorité.

» Or, parmi les territoires du Levant sous mandat français, il existe une région au sujet de laquelle la France a, dès le début, assumé un engagement d'ordre international... » (Il résulte du contexte que cette région est le sandjak d'Alexandrette.)

La question qui eût dû être ajournée par l'ajournement même de la ratification du traité franco-syrien, prétexte sentimental des revendications turques, qui devrait en tous cas être réglée aujourd'hui contre les Turcs par la volonté des populations, exprimée deux fois, était déjà close juridiquement par cette lettre.

M. Viénot en sentit si bien la valeur qu'il l'annexa au dossier français remis à la S. D. N. : Document C. 538 M. 348 1936 (Sér. P. S. D. N. 1936 8), p. 6.

Mais si la Turquie signait ce document en

1936, c'est qu'elle n'essayait point de se situer sur le terrain du droit où elle n'a pas place; elle escomptait la victoire des dessous de la politique intérieure française, de son action sur une certaine presse et sur certains groupements et de la menace allemande croissante en Europe. Or, en 1936, cette action et cette menace n'avaient pas encore pleinement déterminé le gouvernement français à donner à d'ex-ennemis sans contre-partie, coûte que coûte et même contre le suffrage populaire une contrée que ces ex-ennemis ont de tous temps opprimée, qui a une si grande valeur stratégique, que tous les peuples ont convoitée au cours des siècles.

Aussi M. Viénot répondit-il à M. Rüstü Aras par des arguments formels :

1. C'est en contradiction avec les textes et les faits dont le gouvernement d'Ankara a toujours eu connaissance, même avec le libellé d'accords qu'il a signés,¹ que celui-ci soutient

(1) On trouvera la plupart de ces actes dans: Paul du Vêou, *La Passion de la Cilicie*, op. cit.; et l'ensemble dans le *Recueil des Actes diplomatiques en vigueur au*

que le Mandat ne s'est jamais appliqué au Sandjak. Il résulte de tous les éléments de

1^{er} avril 1935 dans les Etats du Levant sous mandat, Beyrouth 1935.

Ce sont :

1. *L'Arrêté n° 330* du 1^{er} septembre 1920 créant l'Etat d'Alep et qui stipule :

Art. II. — Le sandjak autonome d'Alexandrette relèvera du gouvernement d'Alep tout en conservant, dans ce gouvernement, son autonomie administrative...

2. *L'Arrêté n° 987* du 8 août 1921 qui délègue au Moutassarif d'Alexandrette la plupart des pouvoirs administratifs du gouvernement d'Alep dont il est le représentant.

3. *L'Accord d'Angora* du 20 octobre 1921 qui, sans demander la révision de l'arrêté n° 330, établit entre la Turquie et la Syrie, une frontière déterminée par les articles :

VIII, stipulant que :

« La ligne frontière partira d'un point à choisir immédiatement au sud de la localité de Payas et se dirigera sensiblement vers Meidan-Ekbès (la station du chemin et la localité restant à la Syrie). » ;

X, spécifiant que :

« ...La Syrie aura le droit de faire ses transports militaires par chemin de fer de Tchoban-Bey jusqu'à Nouseibine en territoire turc... »

4. *L'Arrêté 1459 bis*, du 28 juin 1922, intégrant le Sandjak avec l'Etat d'Alep dans la Fédération des Etats de Syrie.

5. *Le Traité de Lausanne*, du 24 juillet 1923, qui stipule expressément que c'est avec la Syrie que la Turquie a établi sa frontière en 1921 :

Art. III, section I, clauses territoriales.. De la mer Méditerranée à la frontière de Perse, la frontière de la Turquie est fixée comme suit :

« 1^{re} avec la Syrie.

« La frontière définie dans l'article VIII de l'accord franco-turc du 20 octobre 1921. » (Accord d'Angora.)

6. *L'Arrêté 2980*, du 5 décembre 1924, « portant orga-

droit et de fait que la France n'a jamais traité avec la Turquie au sujet du Sandjak qu'en qualité de puissance mandataire; et quel autre titre eût-elle possédé autrement à le faire?

2. Le mandat que la France a reçu sur les territoires détachés de l'ancien empire ottoman a précisé (Art. 22 du Pacte) le caractère émancipateur de la tutelle. Cet article interdit donc le retour de ces territoires à cet ancien empire. Le mandat est aussi de rendre ces territoires

nisation de l'Etat de Syrie » et rattachant le sandjak d'Alexandrette à cet Etat (Art. 9).

7. *L'Arrêté n° 3.017*, du 31 décembre 1924, revisant les pouvoirs qu'exerce le Moutasserif d'Alexandrette par délégation permanente du Président de l'Etat de Syrie.

8. La *Convention turco-syrienne d'amitié et de bon voisinage*, conclue les 18 février et 30 mai 1926, qui porte:

« Quelles que soient les mesures administratives à prendre ou le statut à établir en Syrie, il sera toujours tenu compte du régime spécial que l'article VII de l'Accord d'Angora a institué pour la région d'Alexandrette. »

9. *L'Accord d'Alep*, du 3 mai 1926, qui expose que les autorités chargées d'assurer l'ordre dans la région frontalière seront :

Du côté syrien :

a) L'officier du service des renseignements à Alexandrette;

b) L'officier du service des renseignements à Kirik-Khan.

(10) *L'Arrêté n° 3.112*, du 14 mai 1930, portant règlement organique du Sandjak et du régime spécial « dont sera doté, dans l'Etat de Syrie, le Sandjak d'Alexandrette en matière administrative et financière ».

aptes à l'exercice de leur souveraineté et de leur complète indépendance.

L'indépendance, à son tour, exclut le retour à la sujétion turque. Mais le Sandjak pourrait-il être appelé à l'indépendance propre? Non. Car l'article 1 du Pacte ne nous autorise à conduire jusqu'à l'indépendance que les deux entités Liban et Syrie. La constitution de la Syrie en Etat, en 1922, a incorporé le Sandjak dans celle-ci sans que, d'ailleurs, la Turquie protestât à ce moment.¹ Or, l'article 4 du Pacte de mandat nous oblige à garantir la Syrie contre toute perte de territoire.

3. Il restait, il est vrai, à déterminer les frontières. Mais, si le règlement des frontières d'une contrée peut supposer des rectifications de part et d'autre avec le voisinage, il ne saurait admettre l'absorption par le voisinage de cette contrée.

(1) Non seulement la Turquie ne protesta pas alors, mais quand le paraphe du protocole franco-syrien fut connu (9 septembre 1936), M. Rüstü Aras déclara aux journalistes de Stamboul: « Nous sommes en principe très satisfaits de sa conclusion ». Cependant ce protocole expose sans aucune ambiguïté, dans son *Nota bene*, la participation du sandjak d'Alexandrette dans l'Etat de Syrie.

Pour ce qui est de l'article VII de l'accord d'Angora du 20 octobre 1921, il stipule.:

« Un régime administratif spécial sera institué pour la région d'Alexandrette. Les habitants de race turque de cette région jouiront de toutes les facilités pour le développement de leur culture. La langue turque y aura le caractère officiel. »

Un régime administratif spécial ne peut s'entendre ni de la cession à un tiers, ni de l'indépendance propre, mais d'une appropriation dans le régime général de la communauté.

Pour conclure, M. Viénot contestait que la population turque du Sandjak fut opprimée et que des mesures militaires extraordinaires eussent été prises pour la contrainte. Il acceptait l'envoi d'observateurs qui renseigneraient pleinement la S. D. N.

Il y a donc mandat, disait le gouvernement français en 1936, mandat d'ailleurs bien connu des Turcs et, de ce fait, responsabilité mandataire. Le Sandjak ne nous appartient pas. Nous en sommes les tuteurs. Nous devons rendre des comptes de tutelle, nous les rendons annuelle-

ment, en particulier sur notre action dans le Sandjak. Le tuteur doit administrer conformément à la loi. La loi est, en l'espèce, la charte du mandat. La transgresser serait forfaire et encourir des sanctions.¹



Ainsi notre position juridique a-t-elle été définie en 1936 dans sa force et sa clarté, par le gouvernement de la République française. Cette force et cette clarté sont telles que les Turcs n'eussent point affronté la discussion s'ils ne s'étaient sentis assurés de nous faire passer outre un jour à nos raisons.

Le même gouvernement contesterait-il aujourd'hui sa propre position? Il ne le peut, car il a alors qualifié lui-même et par avance le caractère que présenterait cette nouvelle attitude, et aucun gouvernement français ne voudrait, pensons-nous, commettre une forfaiture.

A côté du droit, il y a l'équité.

Le territoire d'Alexandrette a été soustrait,

(1) P. V. de la 95^e session extraordinaire du Conseil, 6^e séance, p. 1 à 6.

comme toute la Syrie, à la domination turque en suite des atrocités commises par les Turcs sur les non-turcs. Nul n'a oublié l'horreur que ces atrocités soulevèrent par l'univers civilisé. En France, en Angleterre, aux Etats-Unis, il parut impossible que des Arabes chrétiens ou musulmans, des Arméniens, des Kurdes, des Tcherkesses fussent un jour replacés sous une sujétion si atroce. De là, justement, ce caractère émancipateur précisé par l'article 22 du Pacte à la tutelle que constitue le mandat. La libération des martyrs fut proclamée solennellement. Des engagements irrévocables furent pris. En France, le président de la République, les présidents des Chambres, les présidents successifs du Conseil les renouvelèrent. Ils engagent l'honneur, le nom même de Français. Ils provoquèrent dans le Proche-Orient un immense espoir et une immense reconnaissance. Des volontaires, entre autres arméniens, vinrent, sur leur foi, combattre sous nos drapeaux, et, en acceptant leurs engagements, nous avons renouvelé chaque fois la promesse d'émancipation qui fut ainsi inscrite à l'origine de ces contrats.

Nous avons assez entendu, avec raison juste, rappeler le caractère sacré des engagements qui nous lient à nos amis tchécoslovaques. Mais est-il pour la France des engagements de première et de seconde classe? Les contrats conclus avec nos amis les plus anciens, les Arabes, les Arméniens, les Tcherkesses valent-ils moins que ceux signés avec des amis plus récents? Les vieux amis sont pourtant de quelque prix: les seuls Arméniens de France donnent cette année à notre armée métropolitaine 6.000 recrues et cet effectif ira chaque année désormais s'augmentant.

Peut-être la France manque-t-elle à ses engagements, en faveur d'une communauté turque qu'un amour pour son ancienne patrie inclinerait encore vers la nouvelle Turquie? Non. Les chiffres et les votes le démentent. Ils ont montré les turcophiles inférieurs en nombre au cinquième de la population du Sandjak, minorité certes importante, mais la fiction qui est au fondement des constitutions de la république ne légitime pas qu'une minorité, serait-elle de 20 p. 100 détermine le sort de l'ensemble.

La France, pour prix de son reniement, détache-t-elle au moins les Turcs des Allemands, ce qui est son mobile, et renoue-t-elle avec eux une amitié séculaire?

On serait surpris qu'elle eût besoin de payer cette amitié d'un nouveau prix, car la cession de la Cilicie n'avait justement d'autre objet que de l'acheter, et elle nous fut alors garantie par la lettre de Youssouf Kemal bey, du 20 octobre 1921; le traité de Lausanne vint ensuite apporter son surcroît de signatures. Ou donc la parole turque a du fond, et la Turquie n'a pas besoin d'un autre salaire pour nous donner une amitié que nous lui avons déjà payée un prix qu'elle accepta, ou bien elle est sans valeur et la multiplicité de nos paiements, les recommencerions-nous cent fois, n'ajoutera rien à son néant.

Hélas! cette amitié ne fut jamais que rêve de poète et bien plus encore mensonge stipendié. Abdul Hamid II disait ironiquement que les Allemands méritent considération, car ils s'appuient sur des canons qui partent, les Anglais aussi, car un bon or les soutient, mais qu'avec les Français la Turquie peut tout se permettre:

« Tout s'arrangera toujours avec eux, puisque nous sommes amis depuis François I^{er}. »

Il est impossible à un historien d'attester à quelque âge de l'histoire un acte turc qui nous soit amical. Nos rois le savaient. Et pourtant, pour certains, l'amitié des Turcs fait partie du patrimoine de la France, une politique turcophile perpétue la politique traditionnelle de nos rois. C'est une erreur. Les Carolingiens entrèrent en contact amical avec les Califes. Pépin le Bref envoya une ambassade à El Mançour, puis, à cinq reprises, Charlemagne et Haroun er Rachid affirmèrent leur amitié. C'est Haroun qui remit les clés des Lieux Saints à Charlemagne. Mais les Califes, El Mançour, Haroun er Rachid étaient arabes et non pas turcs, et il est vrai qu'entre Français et Arabes il y a, sitôt qu'ils se connaissent, délicieuse amitié. Pour François I^{er} et Soliman, ils ne conclurent contre Charles Quint qu'un accord militaire temporaire où Soliman se vit plus de profit qu'il s'imagina que nous en tirerions. Et en même temps, parce que notre politique traditionnelle, demeurée celle de la I^{re} République, des deux empires et de la III^e Répu-

blique jusqu'à Poincaré, était au contraire d'alliance avec les Chrétiens, François I^{er} ligota les Turcs dans ces Capitulations qui furent notre premier Mandat en Orient, et dont nul Français n'eût osé songer à leur permettre de se libérer. Elles n'étaient qu'un long acte de juste méfiance à leur égard, le transfert des peuples chrétiens, de tous les chrétiens d'Orient devenus nos alliés et nos pupilles, de la puissance des Turcs sous notre puissance de fait. Restituer ces peuples à la tyrannie turque dont nos princes et nos gouvernements depuis Charlemagne ont été jaloux de les défendre, peut être appelé, si l'on veut, un renversement des alliances, ce ne saurait nous être présenté comme la continuation d'une politique traditionnelle.

Depuis la signature des Capitulations, la Turquie a introduit trois faits capitaux dans ses relations avec nous: en 1845 elle fit massacrer nos amis Maronites, en 1889 elle scella définitivement son alliance avec l'Allemagne, en 1914 elle nous fit la guerre.

La France qui donne son or aussi généreusement que quiconque, avait investi des fonds

pour le développement de la Turquie jusqu'à 62 p. 100 de ses entreprises bancaires, 46 p. 100 de ses entreprises ferroviaires, 67 p. 100 de ses ports. Les mines, les phares lui devaient la totalité de leurs capitaux. Les écoles françaises comptaient près de 120.000 élèves. Au début de 1914, la France prêta plusieurs centaines de millions à la Turquie; elle s'était offerte de surcroît et avait été agréée pour garante de l'intégrité de la Turquie. C'est alors, pour se décharger d'un coup de cette dette et se libérer de ses minorités en les massacrant,¹ que, nous témoignant son amitié

(1) *Déposition de Mustapha Kemal devant la Cour Suprême de Constantinople*, le 27 janvier 1920: « Les pachas qui ont perpétré des crimes inouïs et inconcevables et qui ont ainsi entraîné le pays dans sa situation présente pour assurer leurs intérêts personnels, suscitent encore des troubles. Ils ont instauré toutes sortes de tyrannies, organisé les déportations et des massacres, brûlé avec du pétrole les enfants à la mamelle, violé des femmes et des jeunes filles en présence de leurs parents garottés et blessés, séparé les jeunes filles de leurs pères et mères, confisqué leurs biens meubles et immeubles et les ont exilés jusqu'à Mossoul dans un état lamentable, en exerçant toutes sortes de violences.

« Ils ont embarqué à bord des caïques, des milliers d'innocents et les ont jetés à la mer. Ils ont fait proclamer par des hérauts la nécessité pour les non-musulmans fidèles au gouvernement ottoman, de renier leur religion pour embrasser l'islamisme; ils les ont contraints à cette conversion; ils ont fait marcher pendant des mois entiers

traditionnelle, la Turquie nous attaqua. Notre argent servit à payer aux Allemands les canons qui coulèrent nos cuirassés aux Dardanelles. La Turquie avait changé de gouvernement, mais non de méthodes amicales quand, de 1919 à 1921, à Marache, à Ourfa, à Bozanti, arrachant les yeux des soldats français, ligottant nos blessés à des rails pour les brûler vifs, les promenant nus sous le feu du ciel, dans le désert, accrochant au col d'un chien la tête du commandant Hauger après lui avoir « mangé les parties », les officiers de M. Atatürk nous faisaient « la guerre à la turque ».

En 1922, les Kémalistes confisquèrent, détruisirent ou brûlèrent 120 écoles françaises qui comptaient 20.000 élèves dont les uns avaient été assassinés, dont d'autres avaient fui la Turquie, dont le reste était abandonné à la mendicité. L'occupation alliée en Turquie prit fin le 2 octobre 1923. Aussitôt, celles de

des vieillards affamés; ils les ont astreints à des travaux forcés. Ils ont fait jeter les femmes dans des maisons de tolérance établies dans des conditions épouvantables et sans précédent dans l'histoire d'aucune nation. »

nos écoles restées ouvertes, furent fermées. Elles avaient pourtant répondu aux demandes financières les plus exagérées, accepté de substituer le congé du vendredi à celui du dimanche, mais une circulaire ministérielle leur avait enjoint d'enlever les crucifix et à Smyrne seulement, les sœurs d'une école italienne avaient cru pouvoir obéir sous la pression du F.^r. consul d'Italie. Un décret du 8 avril régularisa l'anéantissement de quatre siècles d'efforts, les 37 écoles françaises de Constantinople furent saisies, leur mobilier fut vendu. Les professeurs français du Lycée de Galata Sérail reçurent le même jour leur licenciement. Cependant les serments, les accords souscrits par M. Atatürk avaient comblé nos écoles de « garanties », mais « les Turcs, écrivait Augustin Guys en 1786, ont ce qu'on appelle une *avanie* toujours prête, pour se libérer de ce qu'ils doivent.¹ »

Tandis qu'ils se libéraient ainsi de leur dette envers nous, nous nous libérions à Angora de nos bienfaits en leur donnant la Cilicie qui ne

(1) *Voyage littéraire de la Grèce*, I, 15.

nous appartenait pas, avec le troupeau des Chrétiens nos alliés et des Turcs vieux croyants qui s'étaient liés à nous. Ceux-ci sont morts ou errants aujourd'hui. Or, aussi bien que la Cilicie, une autre province s'enorgueillissait d'avoir jadis été française: la Sarre. Comme elle, dans l'espoir d'obtenir une paix « définitive et durable » que nos armées garantissent mieux que le papier, nous la donnâmes à d'autres ex-ennemis. Pour parvenir à la donner, nous nous fîmes les complices des Allemands dans l'élaboration à leur manière du plébiscite de la Sarre. Les soldats du régiment de la Sarre, LII^e de l'Infanterie française, qui moururent pour la France à Fontenoy ou à Iéna, lorsqu'ils se tournèrent vers la patrie de leurs pères et lui demandèrent appui pour défendre leurs libertés, ne virent, n'entendirent, ne trouvèrent rien. Et qu'avons-nous obtenu?

Parce que persévérer dans l'erreur est autant ministériel que diabolique, la France, après la Cilicie et après la Sarre, persévère. Les méthodes que M. Hitler employa pour l'élaboration du plébiscite de la Sarre, M. Atatürk les utilise sous sa direction pour le plébiscite du Sandjak

et nous nous instituons ses complices comme nous le fûmes de M. Hitler. Comme les Sarrois, les Arabes et les Arméniens, s'ils se tournent vers nous, ne voient, n'entendent, ne trouvent rien. Qu'y gagnerons-nous?

L'hypocrisie inscrite dans l'acte d'Alexandrette pour tourner la charte du Mandat en faisant renoncer nominalement — et provisoirement — par la Turquie à la souveraineté territoriale, ne modifie pas les faits. La souveraineté s'atteste par le drapeau, lorsqu'un seul drapeau appuie l'occupation militaire. Le drapeau libanais, le drapeau syrien ont toujours flotté en Syrie conjointement avec le drapeau français, le drapeau tunisien et le drapeau marocain flottent sur la Tunisie et le Maroc. Le drapeau syrien a été abaissé du Sandjak que l'armée turque occupe, le drapeau français y est interdit, seul y flotte le drapeau turc.

Ainsi que le don de fait d'Alexandrette répète celui de la Cilicie, le traité d'amitié franco-turc du 12 juillet 1938 reproduit la lettre du 20 octobre 1921. Mais il nous apporte

moins que cette lettre ne nous apportait. Car la Turquie n'était alors enchaînée qu'aux Soviets. Elle est liée aujourd'hui aux Soviets, à l'Allemagne et à l'Italie, aux Etats balkaniques, à ceux du Moyen-Orient, à nous-mêmes à nouveau par un ensemble de pactes. Il y a le pacte de Saadabah, signé par la Turquie, le 8 juillet 1937, avec l'Iran, l'Irak et l'Afghanistan. L'Italie s'en réjouit, y voyant « un épisode du travail de constitution d'un bloc de 35.000.000 d'hommes de l'Asie antérieure, dont l'Angleterre (la France) seront obligés de tenir compte. » C'est que si le traité italo-turc du 30 mai 1928 avait été suivi d'un froid, la visite de M. Rüstü Aras au comte Ciano à Milan, le 3 février 1937, l'avait rajeuni et revivifié : « les deux ministres sont tombés d'accord pour continuer à se tenir en contact », dit le communiqué ; « la réconciliation totale italo-turque est chose faite », conclut *Le Temps*.¹ Cette amitié avait obtenu de trop beaux résultats en Cilicie et chez les Druses, elle en promettait de trop

(1) 5 février 1937.

beaux en Palestine et à Damas pour que la Turquie pût la boudier longtemps.

Il y a baisers et pactes turco-soviétiques. C'est par la Russie que les convois d'armes et munitions transitèrent d'Allemagne en Anatolie en 1919 et 1920, c'est par elle que passèrent la plupart des officiers allemands qui forment le directoire militaire d'Angora. Les Soviets ont encore nanti les Turcs des produits des usines Poutiloff; ils leur ont envoyé des bijoux, des objets précieux volés dans les monastères et les Turcs en ont battu monnaie. L'argent mignon n'a pas manqué non plus. Si, en Russie, le rouble papier ne valait pas plus qu'un chiffon, les roubles or circulaient en Turquie en toute liberté. Le colonel Schwarz, du service colonial allemand, ancien consul à Tebriz et qu'on dit ami très intime de M. Atatürk, négocia le pacte perpétuel d'amitié et de garantie du 16 mars 1921, renforcé le 17 décembre 1925: « La Russie et la Turquie, dit l'ambassadeur Aralow, sont destinées à marcher la main dans la main jusqu'à ce que soit remportée la victoire finale. Les résultats de cette victoire seront si importants qu'on ne

saurait s'inquiéter de leur partage. » Le premier article du pacte expose que « les Bolchevistes et les Kémalistes considèrent comme inexistants tous traités ou conventions internationales qui leur seront imposés contre leur volonté. Le gouvernement des Soviets russes s'engage à ne pas reconnaître les conventions qui ont été déclarées nulles par la Turquie... ». L'article VI libère la Turquie de « toutes les obligations découlant des traités internationaux ». Le premier jour anniversaire de ce pacte, M. Atatürk présida une conférence à Ankara où M. Tchitcherine conduisit lui-même la délégation soviétique. « Le monde, dit M. Atatürk, est divisé en deux parties. L'une, l'Orient, qui a conscience de son indépendance et de son existence. C'est dans cet esprit que les peuples d'Orient travaillent la main dans la main. L'autre partie ne travaille que pour satisfaire son ambition... C'est pourquoi nous avons raison de les *détester* et de les *mépriser*. Contre l'Entente, non seulement en Russie, mais encore du nord au sud, il s'est constitué un front qui sépare l'Orient de l'Occident. Pour fortifier la défense de ce front,

il faut l'étroite union de nos peuples opprimés. »¹ La conférence scella le front commun de l'Islam et du Bolchevisme et fit de ce front la directive politique suprême dans le Moyen-Orient.

Le traité de commerce turco-soviétique conclu le 11 mars 1927 était arrivé à expiration le 19 octobre 1930. Un nouvel accord le renouvela le 16 mars 1931, à l'occasion de l'anniversaire de la signature du premier traité soviéto-turc d'amitié, occasion pour les télégrammes officiels de souligner le renforcement incessant de l'amitié turco-soviétique. M. Litvinoff alla à Ankara au mois d'octobre de la même année. La découverte, à Smyrne, à la fin du mois de février 1932, d'un complot communiste encouragé par Moscou, ne détourna pas la Turquie de son amie. Deux mois après, le 24 avril, Ismet pacha et Tewfik Rouchdi allèrent à Moscou à la tête d'une mission de députés et de journalistes. « Cette visite, dit l'*Izvestia* du 28, est le présage d'un renforcement encore plus grand de

(1) Reproduit par le journal kémaliste *Yeni Chark*, du 15 mars 1922.

l'amitié soviéto-turque hautement appréciée par les peuples de l'U. R. S. S. et de la Turquie. » Quand M. Paul-Boncour invita, le 6 juillet, la Turquie à siéger à Genève, le ministre turc des Affaires étrangères envoya au gouvernement de l'U. R. S. S. un télégramme et une lettre pour se justifier devant les Soviets de cet embourgeoisement; il lui exposait sous quelles réserves mentales (il les laissait à nous-mêmes ignorer), il avait accepté cette invitation. Les fêtes du 10^e anniversaire de la proclamation de la « République » turque, le 27 octobre 1933, furent l'occasion pour Vorochiloff et de nombreux russes d'aller à Ankara et à Stamboul. M. Vorochiloff déclara que « jamais encore la collaboration entre l'U. R. S. S. et la Turquie n'a été aussi étroite ». Non contents d'envoyer des télégrammes de félicitation aux Turcs, les bolchevistes de la délégation offrirent à la Turquie trois avions arrivés le 28 octobre à Ankara.

Cette année-là, l'Allemagne fit entendre à nouveau le bruit de bottes qui avait rendu avant la guerre, les Poméraniens si sympathiques aux Sultans. Gardant les pactes russes en réserve de

guerre, mais s'évadant pour un temps de leurs liens, M. Atatürk courut à elle. Fils d'un douanier, il tendit la main à M. Hitler, fils de douanier. Il a des pactes et plus que des pactes avec l'Allemagne hitlérienne. Il avait déjà renoué depuis le 4 mars 1924 quelques-uns des anciens liens qui unissaient à elle la Turquie, signé à Angora un premier traité turco-allemand d'amitié. Il avait laissé l'influence allemande grandir à Angora, tant que M. Soubhi Nouri demanda dans l'*Itlevi* si la Turquie n'allait pas redevenir l'esclave de l'Allemagne. C'est en Allemagne qu'il avait envoyé l'ancien préfet de Constantinople, Haïdar bey, chercher les matériaux nécessaires au développement d'Angora, c'est d'Allemagne qu'il lui fit ramener les cinquante ingénieurs, architectes, mécaniciens qui formèrent le service turc des travaux publics.

L'accord qu'il conclut en 1933 noua définitivement l'union commerciale turco-allemande. Au mois de mars 1935, il appela en Turquie le Dr Max v. Porten pour jouer auprès du ministre de l'Economie nationale le rôle de principal conseiller technique; M. de Porten

s'efforce aujourd'hui d'assurer l'indépendance complète de l'industrie de guerre turque vis-à-vis des importations franco-anglaises. Les Drs Baxder et Wilrand, directeurs de services au bureau prussien de la standardisation, trouvèrent leur place au même moment dans les services turcs de standardisation et de rationalisation. L'ancien délégué du Reich près du Bureau International du Travail, Dr Vegard, devint conseiller au Bureau turc du Travail; le Dr Eppenstein se plaça à la tête du service des Etudes économiques.

Ainsi conseillé, M. Atatürk confia à des techniciens allemands la restauration de l'ancien arsenal de la Corne d'Or. Il passa au consortium oriental contrôlé par la maison Krupp pour 11.000.000 de livres turques de commandes de matériel destiné à l'électrification des chemins de fer ottomans. A la mi-février de cette année 1938, il signa avec le consortium des chantiers navals allemands le contrat qui engage le consortium à construire en trois ans, au prix de 10.000.000 de livres turques, quatorze navires modernes. Deux semaines plus tard (avril 1938) la *Turkish Post*, quotidien

d'Istamboul, écrivit que la place de la Turquie est dans le bloc des dictatures. C'est le moment où M. Bonnet évoquait devant les Français les nouveaux resserrements de la sincère et constante amitié turque.



Mais un jour vint où les Soviets jugèrent que l'Allemagne prenait en Turquie une place excessive. Ce n'est pas sans vues égoïstes qu'ils avaient assuré la victoire du « Ghazi ». Ils groupent vingt millions de musulmans. Arrêtés dans leur marche vers le Pacifique, c'est vers les musulmans d'Asie qu'ils comptent exercer désormais leur dynamisme. Hitler et Mussolini les y ont du reste incités. S'ils portent leurs frontières aux rives de la Méditerranée, s'ils soulèvent l'Iran, l'Afghanistan, les Indes, ils ont presque accompli la révolution universelle. Ils ont engagé la marche vers l'ouest. Ils ont institué des colonies soviétiques au Liban, bolchévisé des villages entiers sous l'œil bienveillant de M. de Martel. Mais c'est là brouilles. Ils ne peuvent accomplir de grande

œuvre qu'avec l'appui de la Turquie, ils le peuvent avec cet appui. C'est pourquoi ils ont conclu avec les Turcs ce pacte éternel du 16 mars 1921 qui interdit à jamais aux Turcs toute autre combinaison politique fondamentale. C'est pourquoi ils ne pouvaient permettre à la Turquie de divaguer plus longtemps. Il leur fallait se remettre dans son chemin, bon gré, mauvais gré, et, s'ils ne pouvaient y être seuls, s'y remettre au moins au côté des Allemands.

L'on vit alors l'ambassadeur des Soviets à Paris travailler pour le Hataï avec autant de feu que M. Davas. Il « avait plaisir » à expliquer que si la France et l'Angleterre parvenaient, par quelque concession, à faire rentrer la Turquie dans leur alliance, la Turquie redevenue maîtresse des Détroits, assurerait par fonction naturelle, par le Bosphore et les Dardanelles, cette liaison des armées bolcheviques et franco-anglaises qui est la suprême pensée de M. Blum — que la France satisfasse à toutes les demandes turques, et les Turcs, emplis de gratitude, accorderont le libre passage aux armées russes; celles-ci sauront à

elles seules, assurer la défense de la Syrie —. Le discours a plu. Ce marché, garanti selon certaines rumeurs, par une lettre de M. Davas, est la raison profonde de la lettre de M. Blum reproduite ici en annexe, qui empoisonna notre cause, paralysa M. Bonnet.

Pour le mirage d'une liaison Paris-Moscou, M. Blum a accepté de briser la liaison Paris-Saïgon, notre grande liaison impériale si chèrement acquise, qui a pour nous même importance que la route des Indes pour les Anglais. Mais quel Français se soucie de l'Indochine? Pour la bolchevisation de l'Orient méditerranéen, et, en second acte, de l'Afrique du Nord, M. Blum a consenti à livrer à nos anciens ennemis une base aussi redoutable qu'Alexandrette. Mais quel Français se soucie de l'Afrique du Nord? Pour ces deux buts, pour ces espoirs, M. Blum a fait forfaire la France. Déjà les Soviets perçoivent leur salaire. Le pacte de Saadabah reporte la Turquie à ce jour, 16 mars 1921, où Mustapha Kemal et M. Tchitchirine échangeaient leur éloquence: « Contre l'entente, non seulement en Russie, mais encore du nord au sud, il s'est constitué un

front qui sépare l'Orient de l'Occident », un front qui effondre le pont aux cinq arches. Les Soviets recevront bientôt un autre prix, car déjà circule le nom d'un russe fauteur de très récents massacres en Arménie soviétique, pour celui du prochain observateur soviétique dans le Sandjak.



Ainsi ces pactes ostensibles, mais gonflés d'annexes secrètes et de lettres jointes, sont tous contraires. Chacun infirme en fait les autres. Ainsi chacun est-il nul, ainsi convient-il de n'en payer aucun, car la Turquie pourra choisir entre eux le jour venu, berner chacun, et il semble, en vérité, qu'elle ait déjà choisi, qu'elle ait déjà joué russes et français.

A peine les troupes turques étaient-elles entrées dans le Sandjak, M. Menemençioğlu se rendit à Munich avec l'ambassadeur de Turquie à Berlin. Le Führer les reçut (13 juillet 1938). Là, tous trois examinèrent, selon des informations allemandes et turques, les moyens d'exploiter au mieux cette situation nouvelle: « Selon des renseignements puisés dans des

milieux généralement bien informés, l'entretien aurait porté principalement sur les répercussions que les récents accords anglo-turc et franco-turc seraient susceptibles d'avoir sur les rapports entre le Reich et le gouvernement d'Ankara. »¹

Nous avons des lumières sur ces répercussions. Ouvrant à l'Allemagne une nouvelle voie commerciale qui, « partant du Rhin, passera par le Mein, le Danube, les Balkans, la Turquie pour aboutir aux Indes », M. Walter Funk est arrivé le 5 octobre 1938 à Ankara. Il y a reçu une réception triomphale. Il s'est accordé avec les ministres Bayar, Rustu Aras et Sakir Kesimalir; il a consenti à la Turquie un crédit de cent cinquante millions de marks qui fait contre-poids à dix millions de livres avancées avec imprudence par la Grande-Bretagne. M. Kesimalir lui rendra sous peu sa visite. La prépondérance commerciale de l'Allemagne, dit M. Lucien Romier, est établie sur la Turquie.

Ces entretiens et « ces répercussions » sont

(1) *Le Temps*, 14 juillet 1938.

d'autant plus naturels qu'un député d'Ankara se croit en état de préciser ce point d'histoire:

A l'issue d'un dîner qui aurait réuni entre autres, au mois de mars 1936, soit avant le paraphe du traité franco-syrien, le général v. Fritsch, le général v. Epp, directeur de l'Office colonial et un diplomate ministériel, M. de Renthefink, ce dernier écrivit à son ami M. de Fabricius, conseiller de l'ambassade allemande à Ankara. La lettre fut connue des Turcs. M. de Renthefink demandait à son ami si, pour le cas où la Turquie consentirait à émettre des prétentions sur le Sandjak assez vigoureuses pour nous en imposer, l'ascendant de l'ambassadeur Keller lui semblait à lui, conseiller de l'ambassade, assez grand pour obtenir du dictateur qu'il se satisfît alors d'une participation dans l'occupation militaire du Sandjak, sans exiger un transfert de souveraineté territoriale. Ce transfert devait, au contraire, être évité à tout prix; il fallait, pour ne pas contrarier les plans des convives de ce dîner allemand, s'en tenir expressément à la collaboration dans l'occupation militaire. Car elle serait un précédent et il pourrait être

précieux de le tenir en réserve. Il serait même si précieux que, si M. de Keller ne semblait pas à M. de Fabricius moralement assez fort pour imposer à M. Atatürk de s'en satisfaire, un autre ambassadeur serait nommé. Les Turcs devraient s'attacher à donner aux Français, dans leur négociation, l'impression que cette suggestion émanerait d'eux.



Nos actes nous suivent: la Cilicie, la Sarre, l'Ethiopie, l'Anschluss, Alexandrette, la Tchécoslovaquie : « *Alexandrette, c'est quelque chose de formidable dans la Méditerranée, sa possession est indispensable à l'avenir de la France.* » Tous ces abandons alternés régulièrement en Europe et outre-mer, furent enfantés par le premier, le dernier conçoit déjà celui d'Alep qui enfantera celui de la Djezireh. Nous aurons, dès maintenant, viré de notre actif à l'actif turc, c'est-à-dire des Allemands et des Italiens que cet enrichissement n'inclinera sans doute pas vers des desseins plus pacifiques, ce diadème que forment la clé

stratégique de la Méditerranée, le nœud des chemins de fer, les éponges à pétrole — 300 milliards de nos francs — la pipe-line qui nous apporte ce pétrole, et comblé une lacune essentielle dans la préparation de la guerre des Allemands et des Italiens. Pourquoi?

Nous aurons enfoncé un coin turco-allemand dans la frontière commune des Empires, ouvert la brèche vers l'Afrique du Nord, introduit les Soviets sur les rives de la Méditerranée. Et il nous faudra, le jour où les canons parleront, reconquérir à grands frais de vies françaises et de notre flotte que notre mazout ne ravitaillera plus, cette place formidable dans la Méditerranée dont nos soldats nous avaient assuré la possession paisible, faire l'expédition que notre Etat-major et Kitchener réclamaient en 1914 et 1915, et qui est toute faite aujourd'hui, ou bien abdiquer nos communications avec l'Indochine et Madagascar en même temps que la sécurité de notre Afrique. Pourquoi?

En accordant aux Turcs ce précédent inouï d'une occupation militaire par moitié, et dans un territoire où ils ne sont pas 20 p. 100, nous avons offert aux Allemands l'argument sur

quoi s'appuyer pour requérir le même avantage dans les régions d'Europe où leurs minorités sont égales ou plus importantes. Ces régions sont plusieurs. Qui dira vers quel destin ce précédent nous conduit? Pourquoi?

CONCLUSION

Une politique droite et simple eût laissé au Taurus, « frontière inexpugnable » de la Syrie, les quelques bataillons approvisionnés qui l'eussent gardée paisiblement, à moins de frais qu'il ne nous en coûtât de perdre la Cilicie, qu'il ne nous en coûtât d'aider les Turcs à imposer par le fer, dans le Sandjak, leur tyrannie minoritaire à un peuple qui la rejette, qu'il ne nous en coûtât de perdre Alep, la Djezireh et les pétroles, Damas et peut-être l'Afrique. Nous eussions ainsi continué notre seule politique traditionnelle, exercée dans le respect le mandat que François I^{er} nous fit attribuer, que Louis XIV et Louis XV nous firent élargir, auquel Poincaré tenait tant, qui nous fut consacré à nouveau à San Remo. Il est aisé de gouverner ces peuples laborieux : loyauté et fer-

meté y suffisent; ce fut l'avis du général Weygand, c'est, je le crois, celui du général Huntziger. Malheureusement « la France n'a jamais été représentée au Levant comme il aurait fallu, à part la trop courte période du général Weygand ». Ceux qui ont tenu son drapeau, si l'on excepte Weygand et Dufieux, ont chacun enchéri sur ses prédécesseurs à flatter la manie parlementaire, à vouloir fonder leur renommée sur des constitutions et des pactes dont l'enchevêtrement forme un buisson empoisonné. Ils ont chacun, pour y parvenir, détourné de leur labeur, jeté dans le désordre électoral des hommes qui souhaitent seulement travailler dans la sécurité; ils ont aussi, les uns plus, les autres moins, et c'est là l'excuse des bureaux et des ministres, dénaturé les faits dans leurs dépêches, par altération ou par omission menti.

La conséquence se lit dans ces abandons qui rétrécissent chaque année davantage les frontières tracées par nos morts tandis que d'autres jouent le destin de l'humanité pour élargir leurs limites. Elle se lit en Orient dans le mépris qui succède à la vénération, dans l'in-

différence qui fait suite à l'amour. La France est une jeune épousée qui a trop tôt vieilli. Ses caresses sont devenues blessures. Héritière du passé le plus noble, proférant sans arrêt les mots les plus généreux, elle voue l'un après l'autre à la mort ou à l'exil qui se fie à elle; elle n'enfante plus en Orient que le malheur.

Et l'on demeure confondu de la facilité avec quoi ces mêmes hommes, nos ministres, qui font reproche à Louis XV de n'avoir pas assez défendu contre Voltaire les Indes ou le Canada, donnent sans exquisser une défense à des ennemis d'hier et de demain des positions aussi formidables contre nous que pour notre défense, objets de compétitions séculaires, et dont ils sont responsables, en tant que mandataires. De tels désastres ne sont rendus possibles que par l'ignorance où l'école, la presse, les réunions publiques tiennent les Français de l'A. B. C. des choses de l'Empire.



Le désastre d'Alexandrette appelle en conclusion des remarques et des vœux.

REMARQUES

A. — Les revendications turques ont cherché leurs prétextes dans ces deux circonstances :

1. Le traité franco-syrien qui transporte la région d'Alexandrette de l'autorité de fait française sous l'autorité de fait syrienne;

2. L'incertitude prétendue sur le tracé de la frontière de l'entité Syrie placée sous mandat français.

B. — Des accords qui peuvent le plus justement appeler la censure des Chambres sont paraphés au lendemain même de l'entrée en vacances de celles-ci; ils sont ensuite mis en exécution sur leur simple paraphe, sans délai, à telle fin que même ni groupes ni commissions n'aient le temps matériel de se réunir, de les approuver ou de les désapprouver. L'irrévocable est accompli dans cette incertitude de leur jugement et avant même la date stipulée. L'irrévocable est, en la circonstance particulièrement grave, puisqu'il consiste dans l'accès accordé sur un territoire ami, mais qui ne nous

appartient pas, dont nous avons garanti l'intégrité, à la force armée d'un Etat qui a dénoncé son traité d'amitié avec ce territoire ami — et qui peut donc être considérée comme hostile — laquelle force armée ne pourrait plus être chassée, si les Chambres l'ordonnaient, que par l'intervention de l'armée française; or, le titre IX, articles 22, 23 et 24, du Statut d'Alexandrette, qui démilitarise le Sandjak, fait obligation aux Chambres de l'ordonner.¹

Il est faux de prétendre qu'un tel accord ne réclame pas la ratification des Elus de la Nation. Là où est l'armée française, l'armée française peut être engagée et la politique générale de la France avec elle, c'est-à-dire la Patrie. Or, où l'armée pourrait-elle être plus aisément engagée que là où elle cohabite avec une armée non alliée? Qui niera que cette cohabitation peut faire surgir à tout instant des incidents déterminants?

C. — Aucune garantie matérielle n'est accordée aux non Turcs. Des promesses sont enclo-

(1) Cf. plus bas, p. 157.

ses dans les articles 25, 26 et 27 du Statut du Sandjak.¹ Mais on sait par l'exemple cilicien le cas que les Turcs font de leurs promesses en cette matière: ils mettent nos consuls à la porte pour que nul n'en ait doute.

Comment concevoir que les Turcs se plie-

(1) *Statut du Sandjak*. — X. Minorités.

Art. 25. — Tous les habitants du Sandjak jouiront de la pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction de naissance, de nationalité, de langue, de race ou de religion.

Ils auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes mœurs.

Art. 26. — Tous les citoyens du Sandjak seront égaux devant la loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques, sans distinction de race, de langue ou de religion.

La différence de race, de religion ou de langue ne devra nuire à aucun citoyen du Sandjak, en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries.

Il ne sera édicté aucune restriction contre le libre usage, par tout citoyen du Sandjak, d'une langue quelconque, soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse ou de publications, soit dans les réunions publiques.

Art. 27. — Les citoyens appartenant à des minorités de race, de langue ou de religion jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres citoyens du Sandjak. Ils auront notamment un droit égal à créer, diriger et contrôler à leurs frais toutes institutions charitables, religieuses et sociales, toutes écoles et autres établissements d'enseignement et d'éducation avec le droit d'y faire librement usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion.

raient mieux aujourd'hui au respect de ces sortes de promesses lorsqu'ils ont fait de la Turquie l'Etat le plus totalement unitaire et laïc de l'Univers, que les mosquées sont salles de danse, que le port de tout costume religieux, musulman, juif, catholique est interdit, que sont interdits toute fonction religieuse, l'enseignement d'une langue autre que le turc.¹ Et si, par miracle, les Turcs changeaient leur naturel, les extrémistes francophobes à qui M. de Martel livre l'innocente Syrie n'en cesseraient point leur propre intolérance. Ces francophobes ne représentent qu'une minorité assez méprisée pour que des Syriens, chaque jour, meurent pour en libérer leur patrie. C'est ainsi qu'aux élections de 1932 par exemple, les extrémistes n'obtinrent que 12 sièges contre 51 aux partisans du mandat français: 4 à Homs, 7 à Damas, 1 à Nebek, seules villes que la corruption eût réussi à salir. Car, ainsi que l'élection des Turcs au Sandjak, l'élection

(1) Sur la guerre que la Turquie kémaliste fait à l'enseignement du français en Turquie, lire: *l'Asie française*, février 1924, p. 61 à 65 et Louis Jalabert, *l'Avenir des Ecoles françaises en Turquie*, dans *Etudes* du 20 février 1924.

d'extrémistes en Syrie est due à l'argent germano-turc et aux pressions conjuguées de M. de Martel. Deux gloires extrémistes, Hachem bey el Atassy, l'ancien « mauvais génie de Fayçal » et Djemil Mardam bey avaient été secoués durement par les prédécesseurs de M. de Martel. M. de Martel les intronisa de force et au prix de trop de sang, chef de l'État et chef du Gouvernement de Syrie. Ils cherchent trop loin des appuis dans leur lutte contre le mandat français; ces appuis se manifestent dans trop de salles de rédaction de Beyrouth, de Damas, de Paris et nul n'est surpris que M. Mardam passe par Rome lorsqu'il vient en France, voir nos ministres. Ils ont supprimé l'enseignement du français dans les trois premières classes des écoles; ils ont imaginé de refuser à M. de Martel son titre de Haut-commissaire de France pour l'appeler M. l'Ambassadeur, cependant que, par la grâce de M. de Martel, l'armée française leur rend les honneurs, le drapeau français s'incline devant eux. Bref, ils sont les maîtres et de leur intolérance nous avons un exemple : l'article 13 de la Constitution syrienne « garantit » dans les

mêmes termes qui sont employés au Statut du Sandjak, « l'absolue liberté de conscience à tous les citoyens syriens, le respect de toutes les religions » et « le libre exercice de tous les cultes et de toutes les croyances ». Là dessus, le musulman Youssef Chehadé, devenu chrétien en 1933, tenta d'obtenir la modification de son état religieux sur les registres de l'état civil, afin de pouvoir voter dans la communauté que sa conscience avait adoptée. Il en eut le refus. Il épuisa en vain la procédure. Le délégué du Haut-commissaire à Damas esquissa une intervention (Lettre n° 8.817 du 1^{er} avril 1933), invoqua les garanties constitutionnelle. Le gouvernement syrien lui répondit: « Il n'a été trouvé, parmi les lois et règlements en vigueur, aucun texte permettant, par un moyen ou par un autre, de donner satisfaction à cette demande. Par contre, la législation musulmane édicte des sanctions contre le musulman qui changerait de religion; elle ordonne de le mettre à mort... L'article XV reconnaît l'absolue liberté de conscience à tous les citoyens syriens, le respect de toutes les religions et la garantie du libre exercice de tous

les cultes et de toutes les religions, à *condition qu'aucune atteinte ne soit faite à l'ordre public ou aux bonnes mœurs*. Les dispositions de cet article constituent une raison de plus pour refuser de donner suite à la demande de l'intéressé, car bien que le texte susvisé ait reconnu l'absolue liberté de conscience à tous les citoyens, il a, d'un autre côté, prescrit le respect de toutes les religions dont la religion musulmane, laquelle, ainsi qu'il a été dit plus haut, prononce les peines les plus sévères contre les adeptes qui voudraient l'abandonner. »

Le cardinal Tappouni se montra préoccupé. M. de Tessan lui écrivit: (Paris, 24 décembre 1937) « ...Les lettres... montrent que la Syrie est consciente de la portée de l'obligation solennelle qu'elle a souscrite d'étendre à tous ses enfants, sans distinction d'origine, de race, ni de confession, le bénéfice d'un statut conforme aux conceptions que les nations modernes se font de leurs devoirs en cette matière. Dans ces conditions, l'économie du nouveau régime ne peut manquer d'apaiser les inquiétudes dont Votre Béatitude Eminentissime s'est ouverte à moi. »

Croyons que, si nos soldats n'eussent été présents, les tortures et la mort eussent, au rythme de ces garanties, de ces lettres et de ces constitutions, apaisé le pauvre Youssef Chahadé.

D. — La fusion de toutes les provinces syriennes en une seule entité administrative se révèle impossible dans la concorde; chez les Druzes, au Sandjak, dans la Djezireh, à Damas, elle est une génératrice perpétuelle d'émeutes et de revendications dont la fin est chaque fois une amputation nouvelle de la Syrie et un exode.

E. — Chaque confrontation nouvelle de Français et de Turcs aboutit à une nouvelle humiliation française, chaque contact personnel pris par un Français avec un Turc à un nouvel abandon par la France de positions stratégiques, à un reniement de nos engagements, à un sacrifice nouveau de nos amis, à plus de douleur sur la terre.

Les vœux suivants se déduisent aisément de ces remarques :

VŒUX

A. — 1. Le sort réservé au traité franco-syrien doit être enfin publié. Les ajournements successifs apportés à la discussion publique de sa ratification, attestent que les Chambres en déclinent la honte. Cependant, là-bas, en Syrie, et les Français l'ignorent, nos agents l'exécutent tout comme si les élus de la nation l'avaient ratifié. Ainsi le traité porte ses mauvais fruits, ainsi les Turcs l'évoquent et y trouvent le prétexte de leurs revendications, et cependant, *il n'est pas*, et il n'est mystère pour personne que les Chambres ont décidé qu'*il ne sera pas*. La dignité et l'intérêt de la France et de ses protégés commandent de sortir de cette équivoque, d'en faire la déclaration publique.

2. Les Syriens ont droit à connaître enfin les frontières de leur pays, après vingt ans d'administration française. Il doit être procédé à la déclaration solennelle que les frontières de la Syrie et du Liban, telles qu'elles enclosent les territoires où la France a aujourd'hui la responsabilité — parmi lesquels est le

Sandjak d'Alexandrette — sont celles des territoires sous mandat français, que ces frontières ne peuvent être modifiées par le mandataire, que le mandataire ne peut en demander la modification à la S. D. N., que ces territoires sont inviolables et incessibles. Cette déclaration doit avoir valeur constitutionnelle.

3. Les territoires sous mandat ont été enlevés par la S. D. N. à leurs anciens maîtres parce qu'elle jugea ceux-ci indignes d'y exercer l'autorité. Les cruautés en Syrie et au Cameroun ont disqualifié les Turcs et les Allemands. La France a reçu l'honneur de se substituer à eux. Il importe que le Parlement français fasse défense à quiconque de casser la sentence de la S. D. N. et de proclamer la France inférieure aux indignes, ses vaincus, en rappelant dans l'un ou l'autre de ces territoires où elle leur fut substituée, l'armée d'un ancien despote.

4. Le titre IX du Statut démilitarise le Sandjak. Il interdit sur son territoire « l'entretien et le rassemblement des forces armées terrestres, navales et aériennes ainsi que l'in-

troduction de telles forces, pour quelque motif que ce soit, même aux fins de transit » ; il autorise « nonobstant les dispositions de cet article, des forces de police et de gendarmerie suffisantes pour assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité », mais dont « l'effectif ne pourra pas dépasser quinze cents hommes ». Qu'obéissant au moins aux clauses impératives de ce titre IX, notre gouvernement renvoie en Turquie les forces armées dont l'introduction et l'entretien dans le Sandjak sont si bien interdits. Et, puisque ce titre IX fait aussi défense à la Syrie d'élever quelque fortification à Alexandrette, qu'il somme en contre-partie les Turcs de désarmer Payas, le petit port vis-à-vis que nous leur donnâmes par l'accord d'Angora, qu'ils hérissent de forts, où ils ont établi une base de sous-marins, d'où ils tiennent Alexandrette sous le feu de leurs canons, ce que le 25 novembre 1921, le Groupe sénatorial des Relations extérieures refusa d'agréer.

B. — Un tel délai doit être exigé du gouvernement, entre le paraphe d'un traité ou d'un accord et l'entrée en vigueur de ce traité ou de

cet accord, qu'il permette aux élus de la Nation d'orienter le gouvernement sur leurs vues.

C. — Des garanties matérielles doivent être accordées dans le Sandjak d'Alexandrette aux non-kémalistes, par ailleurs majoritaires. Ces garanties ne résultent pas de textes que l'expérience montre être vains. Elles ne résulteront que du maintien des fonctionnaires français du contrôle et de cadres français dans la gendarmerie, la police et les troupes d'occupation. Celles-ci devront dépendre à perpétuité du commandement français.

D. — Retour à l'Etat fédératif en Syrie, l'unité de l'Etat restant assurée, sous l'autorité de la France, par un organisme commun.

E. — Publication immédiate de la renonciation au voyage projeté du ministre des Affaires étrangères de France à Ankara.

La situation générale justifie peu l'éloignement du ministre responsable de notre diplomatie.

La ratification, dans la capitale turque, d'ins-

truments où la Turquie l'emporte sur la France, consécutive à la signature à Angora d'un premier acte où la Turquie déjà l'emportait sur la France, achèverait de renverser toutes les données admises par l'Islam sur les valeurs relatives de la France et de la Turquie. Par le discredit et la perte de prestige que sa seule annonce cause à la France, ses conséquences de Tunis à Fez, se déduisent aisément.

L'expérience incite à penser qu'abandonné à lui-même dans les montagnes d'Anatolie, le ministre français cédera devant de nouvelles instances turques. Contraint, pour son crédit, à rapporter un communiqué où s'affirme sans rire « un nouveau resserrement des liens d'amitié qui unissent traditionnellement la France et la Turquie », non content de ratifier l'acte d'Alexandrette, il s'engagera vers des désastres nouveaux dont il rendra compte par télégramme après avoir mis chacun en présence du fait accompli.

*
**

Et puis, il y a les œuvres qui sont la propriété indivise des femmes, des hommes, des

enfants de France, les crèches, les hôpitaux, les écoles, les églises que sœurs, missionnaires, pasteurs, maîtres de la Mission laïque et de l'Alliance israélite, ont élevés avec les petits sous de la fraternité humaine, de la foi ou de la charité.¹ Il est assez que de dessus leurs toits ou leurs clochers, les trois couleurs aient été abaissées sur la terre de Saint-Paul, que les crèches y soient casernes, étables les chapelles. Nous ne pouvons de nos mains porter les mêmes ruines sur la terre de Jean Chrysostôme et des pactes turcs ne nous en défendront pas.

Ensuite il y a les 4.700 montagnards du Djebel Moussa. J'ai dit que j'en reparlerai, voici: Ils occupent leurs villages et leur montagne depuis vingt siècles, probablement depuis l'an 83 avant Jésus-Christ, où Tigrane occupa Antioche. Nul ne saurait prétendre que cette

(1) C'est ainsi que les seules sœurs de Saint-Joseph entretiennent depuis avant la guerre, à Antioche, une école payante, une école gratuite, une classe enfantine et, à Alexandrette, un pensionnat, un externat gratuit, un ouvroir et un dispensaire qui, déjà en 1912, soignait 4.000 malades.

montagne ne soit pas leur, et d'autant qu'ils défendirent sa virginité, au long des siècles, avec une bravoure dont la réputation leur valut que les Turcs renonçassent à se frotter à eux. En 1915, pourtant, les Turcs décidèrent de les exterminer. Ils envoyèrent à Souédié sept bataillons commandés par un colonel allemand. Les quatre mille abandonnèrent leurs maisons pour se retrancher plus haut dans leur montagne. Ils disposaient de 83 fusils gras et de 310 fusils de chasse, de 100 cartouches par fusil. Leurs femmes travaillèrent aux tranchées, leurs enfants furent des agents de liaison. Ils repoussèrent tous les assauts, firent aux Turcs de grandes portes, mais, le 10 septembre, au 53^e jour de leur résistance, leurs cartouches brûlées, ils se voyaient vaincus par la famine. Ils arborèrent un drapeau tricolore devant une grande croix, sur leur plus haut sommet. Leur poitrine tournée vers les Turcs, leurs pensées tournées vers « Grand'Mère la France », ils n'espérèrent plus que dans le navire français qui, peut-être, reconnaîtrait leur signal. Un bateau « à six cheminées », la *Jeanne d'Arc*, commandée par

le capitaine de frégate, aujourd'hui l'amiral Joubert, croisait devant la côte et l'aperçut. Il tira quelques coups de canon pour se signaler, des cris de « Vive la France » répondirent sur la montagne, et il disparut. Mais il revint peu de jours après avec quatre croiseurs que commandait l'amiral Dartige du Fournet. Les Arméniens résistaient toujours. Ils consentirent enfin à descendre de leurs Thermopyles et jamais troupe ne s'ouvrit le chemin en si bon ordre à travers ses ennemis, en sorte que les voyant venir à eux avec leurs trois couleurs, leur croix et leurs fusils sans cartouches, nos équipages, spontanément, leur rendirent les honneurs.

L'autrichien Hans Werfel a chanté leur gloire que l'amour de la France inspira avec l'amour du Christ. Ils ont aujourd'hui regagné leur montagne. Ils y ont relevé leur église, reconstruit leurs villages; ils sèment et ils labourent. Ils ont érigé en 1929 un monument qui porte cette inscription :

« A la Marine Française, les Arméniens du Mont Moussa, menacés d'extermination après une résistance héroïque de 60 jours, sauvés par

l'escadre de Syrie sous le commandement du Vice-Amiral Dartige du Fournet, le 14 septembre 1915, en souvenir et reconnaissance. »

Ce monument fut inauguré le 18 septembre 1932 par l'ancien commandant du « bateau à six cheminées », alors placé à la tête de la division navale de Syrie. Il nous est précieux. Comme si la nature avait voulu nous montrer notre devoir, elle plaça le Djebel Moussa au point où l'Oronte se jette dans la Méditerranée, c'est-à-dire à la frontière du gouvernement de Lattaquié que nous ne projetons pas encore de donner à d'autres. Une légère rectification de tracé peut porter la frontière d'Antioche à la mer en suivant les versants du mont. Cette rectification est nécessaire. Les Turcs, si jaloux du respect de leurs minorités, ne sauraient la contester. Ils n'ont rien à prétendre sur cette montagne. Ceux qui, au contraire, défendirent si bien nos trois couleurs, ont droit à veiller sur elles à l'avant-poste. Notre histoire n'aurait pas de page aussi sombre que leur remise à des ennemis qui ne les convoitent que pour satisfaire leur vengeance.

Enfin, il y a nos morts.

Il y en a qui gisent en Cilicie. Beaucoup de ceux-ci avaient eu leurs cadavres souillés par les Turcs, avant que nous ayions pu les étendre dans des fosses parallèles: chrétiens vers l'est, musulmans vers la Kibla. C'étaient des gars de chez nous et des tirailleurs venus de toutes les provinces de la plus grande France ou bien des Arméniens. « Origines, habitudes ancestrales, religions, milieux, tout les différenciait. Mais tous aussi portaient l'uniforme français et, du même coup, les différences disparaissaient pour se fondre dans cette magnifique camaraderie de l'armée française qui fait l'étonnement des autres armées. Tous ont été accompagnés avec les mêmes honneurs », ¹ à tous fut offerte une gerbe pareille.

Nous partîmes, laissant ces champs sacrés à la garde des soldats de M. Atatürk qui avait « garanti » de les respecter. Or, ayant déjà souillé les cadavres, ceux-ci souillèrent incontinent les cimetières. Partout, à Belemédik, à

(1) Discours prononcé par le général Dufieux, le 2 novembre 1920.

Djihhan, à Mersine, à Bozanti ¹ nos cimetières furent profanés.

Il est 716 autres soldats français au cimetière d'Alexandrette: « Dormez en paix, dit le général Chevalier devant leurs ossements. Dormez en paix... sous les plis de ce drapeau pour lequel vous avez fait le sacrifice de votre vie. » ²

Dormez en paix, sous les plis de ce drapeau...

Pour que la promesse soit tenue, pour que l'exemple des champs de Cilicie ne soit pas oublié, il ne suffirait pas d'un texte que le négociateur, d'ailleurs, n'a pas pensé à rédiger: les morts ne votent pas. Il suffit d'imposer aux Turcs la même précaution défiante que les Turcs ont eu le front de requérir contre nous et que nous eûmes la honte d'accepter. Les Turcs, possédant à Djaber-Kalessi, en Syrie, un tombeau qui leur est justement cher, ont enclos ces lignes dans l'accord d'Angora :

(1) Rapport du chef de Bataillon Mesnil, du 151^e régiment d'Infanterie, ex-commandant la Place de Bozanti, daté de Coblenz, le 5 février 1923.

(2) 18 janvier 1936.

« *Art. IX.* — (Ce tombeau) restera avec ses dépendances la propriété de la Turquie, qui pourra y maintenir des gardiens et y hisser le drapeau turc. »

Ils y tiennent une garnison.

ANNEXE

LETTRE DE M. LEON BLUM

Président du Conseil

à S. E. M. SUAD DAVAS

Ambassadeur de Turquie

18 janvier 1937.

Mon cher Ambassadeur,

Voici le résultat de mon travail et de mes réflexions.

Si je me plaçais sur un plan purement juridique, je me verrais obligé de reprendre à mon tour la thèse soutenue à Genève au nom du Gouvernement français. Je pense que l'abandon de souveraineté du traité de Lausanne n'a pas un caractère conditionnel, en ce qui con-

cerne le Sandjak. Je pense que la France a traité, en 1921, comme puissance mandataire. Je pense que l'application des accords de 1921 n'entraîne pas l'indépendance du Sandjak à compter du moment où la France ne les garantira plus par le plein accord du mandat.

Mais l'expérience a montré que, sur ce plan juridique, la conciliation était difficile. Il faut donc la chercher sur un autre terrain, et c'est ainsi que je conçois le rôle du Conseil de la Société des Nations. *Il a, lui, la pleine liberté que nous n'avons pas.* J'admets très volontiers qu'il recherche avant tout, aux termes de l'article II, la solution d'un désaccord d'ordre politique entre deux Etats membres de la Société et également attachés à elle. Le Gouvernement français peut donc déclarer qu'il ne fait aucun obstacle à ce que le rapporteur entende son mandat de la façon la plus large et il acquiesce d'avance à la décision du Conseil.

Est-il possible, dès à présent, de préparer entre nous cette décision? Je le souhaite vivement, et voici vers quelles idées, pour ma part, j'inclinerais.

Il y a, ce me semble, deux questions distinctes: le statut définitif du Sandjak, à partir du moment où le traité franco-syrien sera entré en vigueur, et le régime transitoire.

La première me paraît la plus importante, en me plaçant à votre point de vue. Il est légitime que la République turque ait grand souci de l'exécution des accords de 1921 après l'entrée en vigueur du traité franco-syrien. Mais, à mon sens, cette exécution ne doit pas être seulement garantie par l'Etat syrien, ayant-cause de l'Etat français. Elle doit l'être, également, par la Société des Nations, au nom de qui a traité, en 1921, la puissance mandataire. J'estime donc que la Société des Nations restera engagée à l'exécution des accords de 1921. J'en tire cette conclusion que, même après l'entrée en vigueur du traité franco-syrien, on peut concevoir, pour le Sandjak, et pour lui seul, une sorte de survivance du mandat, se traduisant, par exemple, par la création d'un régime spécial avec un haut-commissaire de la Société des Nations, qui devrait être tout naturellement un Français.

Cette suggestion me paraît importante et je

crois qu'elle répond à la préoccupation essentielle de votre gouvernement. La France, de son côté, renouvelerait et garantirait vis-à-vis de la Turquie, les engagements transmis à l'Etat successeur.

Le régime transitoire, qui, tant qu'il dure, ne peut vous causer aucune appréhension, en ce qui concerne les populations turques, serait combiné de façon à préparer le régime définitif, c'est-à-dire à faire apparaître dès à présent le Sandjak comme une entité distincte. Toute satisfaction pourrait vous être donnée en ce qui concerne les règles administratives et culturelles, la démilitarisation, l'usage par le Gouvernement turc du port d'Alexandrette. Les seuls points délicats restent le mode de désignation du gouverneur, pour lequel, à mon sens, la Commission des Mandats pourrait intervenir, et la participation des députés du Sandjak à l'assemblée syrienne. Mais il me paraît impossible que, là-dessus, le Conseil de la Société des Nations soit impuissant à trouver une solution ou une transaction et je répète que nous y adhérons d'avance.

Je n'ai eu et n'ai qu'un souci: pénétrer les

raisons vraies de notre différend et y porter remède, faire de cette question si épineuse un moyen de rapprochement encore plus amical entre nos deux pays. C'est, comme je vous l'ai dit, ce souci d'amitié encore plutôt que des considérations juridiques ou politiques, qui me fait redouter le projet de Confédération qui ne pourrait, j'en ai peur et l'expérience le prouve, fonctionner sans grincements et sans heurts.

Croyez, mon cher ambassadeur, à mes sentiments de haute et bien affectueuse considération.

TABLE DES MATIERES

LE DÉSASTRE D'ALEXANDRETTE.	1
L'ENJEU : Quelque chose de formidable dans la Méditerranée — Vingt-deux siècles d'histoire.	7
LA QUERELLE.	39
POSITION JURIDIQUE.	103
CONCLUSION.	143
ANNEXE: <i>Lettre de M. Léon Blum.</i>	169

ACHEVÉ D'IMPRIMER POUR
LES ÉDITIONS BAUDINIÈRE
PAR L'IMPRIMERIE CARRÈRE
A RODEZ (AVEYRON), LE
20 OCTOBRE 1938.

